

Tiré à part  
du rapport d'activité

—  
**Direction de la sécurité  
et de la justice**  
—

2010

,

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la sécurité et de la justice DSJ**  
**Sicherheits- und Justizdirektion SJD**

,

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la sécurité et de la justice DSJ**

**Sicherheits- und Justizdirektion SJD**

WWW.FR.CH/DSJ



# **Direction de la sécurité et de la justice DSJ**

**2010**

<b>I. Direction et secrétariat général</b>	<b>1</b>	<b>VII. Service de probation (SProb)</b>	<b>33</b>
1. Missions .....	1	1. Missions .....	33
2. Activités .....	1	2. Activités .....	33
3. Conférences intercantonales .....	3	3. Evénements particuliers .....	36
4. Affaires contentieuses .....	4		
5. Législation .....	4		
<b>II. Police cantonale</b>	<b>5</b>	<b>VIII. Service de la justice (SJ)</b>	<b>37</b>
1. Mission .....	5	1. Missions .....	37
2. Gendarmerie .....	5	2. Activités .....	37
3. Police de sûreté .....	9		
4. Services généraux .....	11		
5. Ressources humaines (RH) .....	13		
6. Service de presse .....	13		
7. Bureau des armes et explosifs (BAE) .....	14		
8. Bureau des entreprises de sécurité .....	15		
<b>III. Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)</b>	<b>16</b>	<b>X. Service de législation (SLeg)</b>	<b>40</b>
1. Missions du service .....	16	1. Mission .....	40
2. Protection de la population .....	16	2. Activités .....	40
3. Protection civile .....	17		
4. Administration militaire .....	20		
5. Intendance des bâtiments .....	23		
<b>IV. Service de la population et des migrants (SPoMi)</b>	<b>24</b>	<b>XI. Office de la circulation et de la navigation (OCN)</b>	<b>41</b>
1. Missions .....	24	1. Missions .....	41
2. Police des étrangers .....	24	2. Activités .....	42
3. Domaine de l'asile .....	25		
4. Main-d'œuvre étrangère .....	25		
5. Passeports et cartes d'identité suisses .....	26		
<b>V. Service de la police du commerce (SPoCo)</b>	<b>26</b>	<b>XII. Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB)</b>	<b>42</b>
1. Mission .....	26	1. Missions .....	42
2. Activités .....	26	2. Activités .....	42
<b>VI. Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)</b>	<b>28</b>	<b>XIII. Etablissements de Bellechasse (EB)</b>	<b>42</b>
1. Missions .....	28	1. Missions .....	42
2. Application des sanctions pénales .....	28	2. Activités .....	42
3. Prisons .....	31		
<b>VII. Service de probation (SProb)</b>	<b>33</b>	<b>XIV. Autorité cantonale de protection des données (APrd)</b>	<b>42</b>
1. Missions .....	33	1. Missions .....	42
2. Rapport particulier .....	42		
<b>XV. Etat du personnel</b>	<b>43</b>		



## 2010

### I. Direction et secrétariat général

*Conseiller d'Etat-Directeur: Erwin Jutzet*

*Secrétaire général: Thierry Steiert*

#### 1. Missions

La Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) a pour tâches principales d'assurer l'ordre public et la sécurité de la population, le contrôle et l'intégration des migrants, la police du commerce et la surveillance des fondations, le fonctionnement administratif du pouvoir judiciaire, l'exécution des peines et la réinsertion des détenus, ainsi que l'administration militaire. L'Office de la circulation et de la navigation, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments et les Etablissements de Bellechasse sont rattachés administrativement à la DSJ.

#### 2. Activités

Parmi les activités de la Direction en 2010, il convient de relever les aspects suivants:

##### 2.1 Activités courantes

Le secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction ainsi que des projets interdirectionnels.

##### 2.2 Événements particuliers

###### 2.2.1 Loi sur la justice

Adoptée par le Grand Conseil le 31 mai 2010, la nouvelle loi sur la justice comporte les adaptations nécessaires de la législation cantonale aux nouveaux codes de procédure fédéraux. En outre, elle porte également sur une refonte complète de l'organisation de la justice.

C'est sur le plan de la forme que la loi sur la justice représente le changement le plus spectaculaire. Une vingtaine de lois cantonales ont été abrogées, parmi lesquelles la loi d'organisation judiciaire de 1949, et leur contenu a été repris dans la loi sur la justice. Sur le plan matériel, la loi sur la justice constitue pour l'essentiel une mise à jour, complétée par les adaptations indispensables au nouveau droit procédural fédéral. Le plus grand changement de fond est constitué par la fusion de l'Office des juges d'instruction et du Ministère public actuel au sein du nouveau Ministère public. Cette fusion est imposée par le droit fédéral, qui requiert le passage du modèle du juge d'instruction au modèle du ministère public.

Dans le cadre de ce projet d'envergure, l'année 2010 a été consacrée principalement à l'élaboration des dispositions d'exécution de la loi sur la justice et aux questions logistiques (personnel, locaux) liées à la fusion de l'Office des juges d'instruction et du Ministère public ainsi qu'à la création de nouvelles instances (Tribunal des mesures de contrainte). Par souci de parallélisme avec la loi sur la justice, le règlement d'exécution a réuni dans un seul texte les différents arrêtés et tarifs régissant le pouvoir judiciaire. Le domaine de la médiation a fait l'objet d'une ordonnance particulière, dans laquelle se trouvent désormais les dispositions relatives à la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs.

###### 2.2.2 Réseau radio cantonal de sécurité (POLYCOM-Fribourg)

Le 19 mai 2010, le Grand Conseil a adopté le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un réseau radio cantonal de sécurité (POLYCOM-Fribourg). Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet national POLYCOM. Grâce à l'harmonisation des réseaux radio de sécurité au niveau suisse, la collaboration entre les services cantonaux et fédéraux de sécurité et de sauvetage sera ainsi facilitée. Le réseau POLYCOM-Fribourg remplacera d'ici 2013–2014 l'actuel système radio de la Police cantonale. Il répond en premier lieu aux besoins de la Police cantonale, des services d'intervention sanitaire (notamment de la Centrale 144 et des ambulances), de la protection civile et des organes de protection de la population ainsi que du Service des forêts et de la faune. Le nouveau système sera aussi utilisé, dans une moindre mesure, par les sapeurs-pompiers, les services d'entretien des routes et le Service de l'environnement. Le coût total du projet s'élève à 35,8 millions de francs, dont 11,6 millions à charge de la Confédération et 22,3 millions à charge du canton.

###### 2.2.3 Construction d'un nouveau bâtiment de police à Granges-Paccot

Lors de la session d'octobre 2010, le Grand Conseil a adopté un projet de décret portant sur l'octroi d'un crédit d'étude de 1,2 million de francs en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de police à Granges-Paccot. Ce nouveau bâtiment est destiné à accueillir le commandement de la Police cantonale, les services généraux, les services des ressources humaines avec le centre de formation ainsi que le commandement de la gendarmerie.

Le regroupement sur un seul site permettra d'optimiser la conduite ainsi que la collaboration entre les services actuellement disséminés sur sept sites en ville de Fribourg et à Granges-Paccot. Cette opération permettra aussi de réaliser des économies importantes sur les loyers, qui s'élèvent aujourd'hui à environ 300'000 francs par année. Le nouveau bâtiment sera situé au chemin de la Madeleine, sur un terrain dont l'Etat est

## 2010

propriétaire. Le coût global de la construction est estimé à environ 30 millions de francs.

### 2.2.4 Poursuite de la politique d'intégration

Les efforts dans le domaine de l'intégration des migrantes et des migrants dans le canton de Fribourg se sont poursuivis et intensifiés en 2010. Dans le cadre du point fort «Langue et formation», mis en œuvre en collaboration avec l'Office fédéral des migrations, de nombreux cours de langue ont été organisés dans toutes les régions du canton. Le financement de ces cours est pris en charge conjointement par le canton de Fribourg et par la Confédération. Les cours de langue ont connu un vif succès auprès des personnes étrangères désirant acquérir les connaissances linguistiques indispensables à l'intégration sociale et professionnelle. En outre, le canton a également apporté un soutien financier à plusieurs projets d'intégration réalisés en dehors du contexte des cours de langue. Dans le domaine de l'encouragement préscolaire, le projet pilote «EcolePlus» a pu être lancé par Caritas Suisse Fribourg, en collaboration avec Education Familiale. La Direction a également confirmé son soutien au Service d'interprétariat communautaire «se comprendre» qui contribue à une meilleure compréhension entre personnes parlant des langues différentes. Le projet «Marly Sympa», vainqueur du prix suisse de l'intégration, a été déposé en tant que projet pilote dénommé «Communes sympa» et a obtenu le soutien financier de la Confédération. Une autre priorité de l'intégration des migrant-e-s consiste en la garantie de l'égalité des chances sur le marché du travail. L'institution du Prix «Migration et emploi» par la Commission cantonale pour l'intégration des migrants et contre le racisme (CMR) visant à récompenser des employeurs engagés à favoriser l'intégration économique des personnes migrantes poursuit cet objectif. Le Prix sera attribué le 21 mars 2011, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Le soutien à l'exposition itinérante «moi raciste», qui permet de sensibiliser les écoliers et écolières fribourgeoises aux thématiques de la discrimination et du racisme, a également été confirmé.

Un accent particulier a été mis sur la publication de la brochure de bienvenue. Destinée aux personnes nouvellement arrivées dans le canton de Fribourg, cette brochure fournit de nombreux renseignements pratiques, notamment sur la vie dans le canton, ses valeurs, les relations avec les autorités, le travail, l'école et la famille. Elle a été éditée en langue française et allemande et sera traduite dans d'autres langues, tout d'abord en albanais, anglais, portugais et turc. Elle est mise à disposition des communes et d'autres organisations ou institutions œuvrant dans le domaine de l'intégration.

Le canton de Fribourg a été l'hôte de la 7<sup>e</sup> rencontre nationale des commissions cantonales et communales des étrangers et des commissions pour l'intégration, en collaboration avec la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM). Plus de cent trente personnes ont participé à cette manifestation.

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les mariages forcés (MF) et les mutilations génitales féminines (MGF), deux colloques ont été organisés en 2010 à l'intention des milieux professionnels concernés par ces phénomènes. Ces colloques ont marqué le lancement des campagnes de sensibilisation MF et MGF qui seront réalisées à partir de 2011, prioritairement dans les écoles et dans des centres de formation concernés.

### 2.2.5 Loi sur l'exercice de la prostitution

L'année 2010 a aussi été marquée par l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur l'exercice de la prostitution, loi qui est destinée à mieux protéger et contrôler les personnes qui pratiquent la prostitution et se trouvent de ce fait particulièrement exposées à la violence et aux abus. Cette loi comporte trois domaines d'intervention principaux: renforcer la lutte contre la prostitution forcée, améliorer l'information et soutenir les organisations effectuant un travail de prévention auprès des prostituées. Pour renforcer la protection des professionnels du sexe (femmes ou hommes) contre la contrainte et l'exploitation, la loi introduit plusieurs instruments, dont l'enregistrement des personnes concernées (avec annonce obligatoire) et une procédure d'autorisation pour la mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution (salons) ainsi que pour la mise en contact de personnes exerçant la prostitution avec des clients potentiels (agences d'escort). Elle prévoit en outre l'institution d'une Commission consultative dans le domaine de la prostitution, commission qui entrera en fonction en 2011 et qui élaborera notamment un programme de prévention. Finalement, la loi contient une base légale permettant au canton de soutenir des institutions et des projets d'aide aux professionnels du sexe. L'ordonnance sur l'exercice de la prostitution, qui contient les dispositions d'application de la loi, a été adoptée par le Conseil d'Etat en novembre 2010. Elle détermine en particulier les règles applicables à la procédure d'annonce des professionnels du sexe, aux procédures d'autorisation et en matière de subventionnement des institutions et des projets d'aide et de soutien aux professionnels du sexe.

En 2010, le Conseil d'Etat a en outre décidé, à l'instar de plusieurs autres cantons, de ne plus octroyer d'autorisations de séjour de courte durée (permis L) aux danseuses de cabaret ressortissantes de pays tiers, c'est-à-dire de pays avec lesquels la Suisse n'a pas conclu d'accord de libre circulation. Le Conseil d'Etat entend ainsi prévenir les risques importants d'exploitation et d'abus auxquels sont exposées les femmes concernées, tant dans leur pays d'origine qu'en Suisse.

### 2.2.6 Imposition des véhicules automobiles – mesures incitatives pour l'achat de voitures moins polluantes

Afin d'encourager l'achat de voitures moins polluantes, la DSJ a élaboré un projet de loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques. Adoptée par le Grand

## — 2010

Conseil le 8 octobre 2010 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, cette loi prévoit d'exonérer totalement de l'impôt les voitures de tourisme de catégorie d'efficience A, dès leur mise en circulation et pour les trois années civiles suivantes. En compensation, l'impôt sera majoré pour les véhicules de catégorie D, E, F, G et sans catégorie.

### 2.2.7 Nouvelles structures pour la détention pénale

Deux nouvelles infrastructures pour la détention pénale ont été inaugurées en 2010, à savoir le foyer «Les Falaises», à la Prison centrale de Fribourg, et un nouvel établissement destiné principalement à l'exécution anticipée des peines, sur le site de Bellechasse (cf. rapport du Conseil d'Etat, défi no 6, chantier 6.3 «Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins»).

### 2.3 Conduite de projets

La Direction a assuré la conduite des projets législatifs qui ont abouti aux lois et aux ordonnances mentionnées sous chiffre 5 ci-dessous.

Elle a également conduit un certain nombre d'autres projets, portant notamment sur les objets suivants:

- Réalisation du projet interdirectionnel de l'harmonisation des registres des personnes (projet HarmPers): harmonisation des registres communaux des habitants et création d'une plate-forme informatique cantonale.
- Conclusion d'une convention entre l'Etat et la société exploitant le casino de Granges-Paccot, dans le but de soutenir des infrastructures culturelles en dehors du périmètre de l'association intercommunale Coriolis.
- Vidéosurveillance: élaboration d'un projet d'ordonnance suite à l'acceptation par le Grand Conseil du projet de loi sur la vi-déosurveillance.
- Réorganisation de la défense-incendie: projet «Sapeurs-pompiers 2010 - FRIFIRE». Le projet de loi modifiant la loi sur la police du feu a été présenté au Grand Conseil en novembre 2010.

## 3. Conférences intercantonaux

### 3.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

La CCDJP présidée par le Conseiller d'Etat Markus Notter (ZH) (dès décembre 2010: par la Conseillère d'Etat Karin Keller-Sutter / SG), a tenu deux séances plénières.

Elle a traité en particulier des objets suivants:

- *Situation dans le domaine de l'asile et de la migration*
- *Mise en place d'un système d'alerte-enlèvement au niveau suisse, en collaboration avec la Confédération*
- *Projet «Formation dans l'exécution des peines (Fep)»*
- *Politique de prévention de la violence dans le sport afin de renforcer les mesures d'identification des fauteurs de violence et de sécurisation des stades*
- *Projet de concordat suisse sur les entreprises de sécurité*
- *Institution d'une commission nationale du film et de la protection des mineurs*

Le Directeur SJ préside en outre la Commission des affaires juridiques pénales (auparavant: Commission de la criminalité économique et de la criminalité organisée / CECO), qui fait partie des commissions permanentes de la CCDJP. La Commission des affaires juridiques pénale est composée de représentants des autorités politiques cantonales et de procureurs cantonaux et fédéraux. Elle se consacre notamment aux questions liées à la coordination de questions de portée intercantionale ou à la collaboration des cantons avec les autorités pénales de la Confédération et à l'examen de toutes questions d'importance intercantionale dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale (y c. criminalité organisée et criminalité économique).

### 3.2 Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP)

La CDMP a tenu sa conférence annuelle à Egerkingen (SO) le 28 mai 2010 sous la présidence du Conseiller d'Etat uranais Josef Dittli. En sus des affaires statutaires, les membres de la Conférence ont été informés sur la situation politique en matière de sécurité (conseiller fédéral Ueli Maurer), sur la situation dans le domaine de l'armée (commandant de corps André Blattmann, chef de l'armée) et sur la situation dans le cadre de la protection de la population (Willi Scholl, directeur de l'Office fédéral de la protection de la population).

### 3.3 Autres Conférences

La Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP) a tenu deux séances plénières en 2010.

Les membres de la Conférence latine des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population se sont rencontrés le 12 août 2010 à Lausanne dans le cadre

## 2010

d'une matinée de travail organisée en présence du chef du DDPS et du chef de l'armée. Les thèmes traités ont porté sur les rapports concernant la politique de sécurité et l'armée, le réseau national de sécurité et la révision de la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile.

### 4. Affaires contentieuses

#### 4.1 Décisions de première instance

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (statut du personnel, assistance juridique, assistance judiciaire, plaintes art. 38 LPol, remise d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, etc.). La situation pour 2010 est la suivante:

Cas traités (procédures ouvertes en 2010 ou en cours en 2010)	28
Décisions prises	9
Aucune mesure prise / Procédures devenues sans objet	5
Recours au CE	0
Recours au TC	2
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2010	12

#### 4.2 Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent les services suivants: Police cantonale, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2010 est la suivante:

Recours déposés en 2010	48
Dont	
Admis	1
Rejetés	12
Irrecevables	1
Devenus sans objet, suite au retrait de la décision ou du recours	23

Procédures pendantes à la Direction le 31 décembre 2010 11

Recours au TC 3

#### 4.3 Responsabilité civile

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2010 est la suivante:

Requêtes pendantes au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	1
Requêtes déposées en 2010	4
Requêtes liquidées en 2010	2
Requêtes pendantes le 31 décembre 2010 (déposées en 2010 ou avant 2010)	3

### 5. Législation

#### 5.1 Lois et décrets

Loi du 17 mars 2010 sur l'exercice de la prostitution

Décret du 19 mai 2010 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un réseau radio cantonal de sécurité (POLY-COM-Fribourg)

Loi du 31 mai 2010 sur la justice (LJ)

Loi du 7 septembre 2010 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (Concordat ViCLAS)

Décret du 7 octobre 2010 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment de police, à Granges-Paccot

Loi du 8 octobre 2010 modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (mesures fiscales incitatives en faveur des voitures de tourisme efficientes en matière d'énergie et d'environnement)

Loi du 7 décembre 2010 sur la vidéosurveillance

## 2010

### 5.2 Ordonnances et tarifs

Ordonnance du 9 février 2010 modifiant l'ordonnance sur les documents d'identité

Ordonnance du 9 février 2010 sur la formation et les exercices des organes de la protection de la population

Ordonnance du 23 mars 2010 modifiant l'ordonnance fixant les émoluments en matière de police des étrangers

Ordonnance du 30 mars 2010 organisant les mesures pour lutter contre la violence lors de manifestations sportives

Ordonnance du 14 juin 2010 relative à la plate-forme informatique contenant les données des registres des habitants

Ordonnance du 14 juin 2010 déléguant à la commune d'Avry la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 21 juin 2010 modifiant le règlement concernant la détention en matière de droit des étrangers

Ordonnance du 29 juin 2010 modifiant l'arrêté d'exécution du concordat sur les entreprises de sécurité

Ordonnance du 16 novembre 2010 fixant le taux des primes, des surprimes et des contributions de l'assurance des bâtiments pour 2011

Ordonnance du 16 novembre 2010 concernant la rémunération des membres des commissions de l'Etat

Ordonnance du 23 novembre 2010 sur l'exercice de la prostitution

Tarif du 14 décembre 2010 des contributions de remplacement et de rachat applicable en 2011 pour les abris de la protection civile

Règlement du 30 novembre 2010 sur la justice (RJ)

Ordonnance du 6 décembre 2010 sur la médiation en matière civile, pénale et pénale des mineurs

Ordonnance du 21 décembre 2010 fixant l'indice moyen du coût de construction applicable en 2011 pour l'assurance des bâtiments

## II. Police cantonale

*Commandant: Pierre Nidegger*

### 1. Mission

La Police cantonale a pour mission d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Elle est formée de la gendarmerie, de la police de sûreté, des services généraux et du service des ressources humaines.

### 2. Gendarmerie

#### 2.1 Missions

La gendarmerie est organisée, sur le plan territorial, en trois régions, dont chacune comprend un centre de région, qui assure la permanence du service, et des postes de police de proximité décentralisés. Ces derniers assurent notamment, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, des contacts permanents avec la population et les diverses institutions publiques. La gendarmerie comprend également une police de la circulation et de la navigation. Elle est chargée de la police générale, de la police de la circulation routière et de la police de la navigation. La gendarmerie exerce la police judiciaire dans les affaires qui n'exigent pas l'intervention de la police de sûreté et accomplit les tâches de police administrative qui sont attribuées à la Police cantonale par la législation spéciale.

#### 2.2 Activités courantes

##### 2.2.1 Affaires traitées

	2009	2010
Rapports de police établis	13 272	13 705
Plaintes pénales enregistrées	9 273	9 911
Réquisitions traitées	26 083	24 145
Transports de détenus et prévenus	3 614	3 707
soit dans le canton	3 025	3 057
soit hors canton	589	650

##### 2.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2009	64	134	198
2010	51	117	168

##### 2.2.3 Circulation et navigation

En 2010, le point d'orgue des campagnes de circulation menées par la Police cantonale a été l'action «Slow Down. TAKE IT EASY». Ce slogan de l'ange Franky, enjoignant les conducteurs à lever le pied, a rythmé l'activité préventive dans notre canton.

## 2010

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Sarine	711	687	262	318	4	2
Singine	232	190	136	119	1	2
Gruyère	295	325	131	141	3	3
Lac	218	175	114	99	2	1
Glâne	106	99	53	50	0	0
Broye	130	144	57	56	2	3
Veveyse	99	99	55	52	1	0
<b>Total</b>	<b>1 791</b>	<b>1 719</b>	<b>808</b>	<b>835</b>	<b>13</b>	<b>11</b>

Le nombre d'accidents constatés, soit 1 719 (1 791 en 2009), est en diminution de 4 %. Le nombre de personnes blessées, soit 835 (808 en 2009) est en augmentation de 3.3 % et le nombre de personnes tuées, soit 11 (13 en 2009) est en diminution de 15 %.

Dans le cadre de la lutte contre l'alcool au volant, le concept mis sur pied lors de l'entrée en vigueur de la limitation à 0,5 % a été maintenu. Concrètement, les contrôles d'alcoolémie s'effectuent de manière systématique (contrôle de tous les conducteurs) ou ponctuelle (sur la base d'indices d'ivresse). Pour l'année 2010, la statistique des contrôles se présente comme suit:

	Nombre de contrôles		Conducteurs en état d'ivresse	
	2009	2010	2009	2010
Total	24 231	19 196	4.2 %	4.9 %

Pour le surplus, en matière de circulation et de navigation, il est souligné ce qui suit:

	2009	2010
Saisies du permis de conduire	1 082	1 106
Contrôles de vitesse	3 545	3 750
Fuites après accident	815	801
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	233	241
Montant des amendes d'ordre encaissé	Fr. 5 993 290	Fr. 6 396 834
Entreprises de transport contrôlées (depuis 2008 et conformément aux directives de l'OFROU, les chiffres à fournir concernent uniquement les heures de contrôles)	45	48
Accompagnements de transports spéciaux	192	193
Accidents de navigation	0	0
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	10	5
Engagements du groupe des plongeurs	8	10

### 2.2.4 Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2010, les activités suivantes:

	2009	2010
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1 073	1 156
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1 295	1 371
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	398	512
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1 478	1 382
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	4	9

### 2.2.5 Chiens de police

	2009	2010
Nombre de chiens	16	20
Nombre d'engagements	679	684
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	47	49
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	62	54
dont des recherches de personnes	60	67
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	2	2

Lors de ces engagements, divers produits stupéfiants ont été découverts par les chiens et séquestrés.

### 2.2.6 Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2010, l'intervention de la gendarmerie a été sollicitée à 26 reprises lors de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire fribourgeois (12 interventions en 2009). Ces personnes sont demeurées 89 jours dans le canton (45 jours en 2009). En l'absence de terrain réservé à l'accueil des gens du voyage, il est chaque fois procédé, pour déterminer le lieu et la durée du séjour, à une négociation entre les intéressés, les autorités (communales et/ou préfectorales) et, le cas échéant, le propriétaire des lieux. Ces négociations sont menées, en principe, par un officier de police judiciaire. Concernant l'absence de terrain, il sied de préciser qu'une demande d'aménagement d'une place officielle a été déposée par la Direction cantonale de l'aménagement, de l'environnement et des constructions auprès de l'Office fédéral des routes et que la décision est toujours pendante.

## 2010

### 2.2.7 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 28 services de protection rapprochée en 2010 (28 services en 2009), dont 19 à l'endroit de représentants des autorités fédérales ou de personnalités étrangères en visite en Suisse.

### 2.2.8 Refoulement à l'étranger

En 2010, les agents de la Police cantonale ont procédé à 8 reprises (7 en 2009) à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. Actuellement 15 gendarmes, dont 3 femmes, sont formés pour accomplir ce genre de mission.

### 2.2.9 Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en fonction des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres.

Afin d'être à même de faire face à des manifestations de grande envergure et de garantir une même doctrine d'engagement et de formation, les polices romandes ont formé un groupement de maintien de l'ordre, connu sous l'abréviation GMO (Groupement romand de maintien de l'ordre).

Durant l'année, 1739 agents ont été engagés à 50 reprises pour des opérations de maintien de l'ordre qui se sont déroulées dans le canton, dont 15 matchs de hockey sur glace (13 pour le HC Gotteron et 2 pour les rencontres Düdingen-Martigny et Bulle-Martigny), 2 matchs de football, 11 manifestations diverses, 3 procès et 2 protections de personnalités. Outre ces engagements, les agents ont assuré un service de maintien de l'ordre à 17 reprises dans le cadre de la Coupe du monde de football. Pour ces événements, les agents ont totalisé 10 374 heures d'engagement.

Sous l'égide du GMO, 16 agents ont été engagés à Davos dans le cadre du WEF (World Economic Forum). 11 agents se sont déplacés à Delémont, pour renforcer le GMO dans le cadre d'un congrès de l'UDC et 31 agents ont été engagés à Montreux, à l'occasion du Sommet de la francophonie. Au total, 58 agents ont effectué 2050 heures d'engagement.

### 2.3 Événements particuliers

#### 2.3.1 Actions de prévention

##### 2.3.1.1 Sécurité et ordre public

Des actions permanentes ou ponctuelles sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géogra-

phiques, touristiques et culturelles de chaque région, elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions ou de délits. Ces actions menées sur le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux de manifestations à grandes affluences et les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, à défaut, de lutter contre des trafics en tout genre, notamment celui des stupéfiants.

#### ACTIONS CANTONALES

##### «AU CONTACT DU CITOYEN»

Cet effort permanent consiste à renforcer la sécurité de proximité en rassurant la population par une présence visible marquée et par une recherche de dialogue avec les citoyens, de manière à réduire le sentiment subjectif d'insécurité. La présence visible et la recherche permanente de contacts ouverts avec la population par des agents en uniforme, à pied, dans les manifestations publiques et aux heures d'affluence sur la voie publique, constituent un moyen efficace de renforcer le contact entre les forces de l'ordre et la population. Ces actions ont aussi pour but de renforcer la présence des agents de la gendarmerie en uniforme dans le trafic routier en effectuant des surveillances visibles le long des axes principaux du réseau cantonal ainsi qu'à l'intérieur des agglomérations. Action permanente.

##### «TABARRO»

En fin de semaine et en soirée (principalement les vendredis et samedis soirs), présence visible dans les endroits très fréquentés (centre-ville), les établissements publics à forte affluence ainsi que sur les sites de manifestations importantes à caractère festif. 83 engagements d'une durée moyenne de 4,5 heures ont été effectués. 398 agents ont participé à cette action.

##### «AURORE»

Le week-end, tôt le matin, sur les autoroutes, contrôles d'automobilistes de passage, susceptibles d'être sous l'effet de stupéfiants et/ou d'alcool (rentrée de fêtes). 610 agents ont effectué 141 efforts sur les autoroutes A1 et A12. 28 personnes ont été dénoncées pour des infractions à la loi sur les stupéfiants et 48 conducteurs ont été dénoncés pour des infractions LCR. 15 personnes ont été dénoncées pour d'autres infractions.

## 2010

**ACTIONS REGIONALES****Région Centre:****«CELSIUS»**

En hiver, présence visible et régulière des moyens de police (sécurisation publique) au centre-ville de Fribourg et actions répressives coordonnées visant à:

- prévenir l'apparition de trafic de stupéfiants dans les établissements publics, dans la rue, dans les parcs publics et les espaces propices aux rassemblements;
- contrôler les interdictions de zone prononcées contre les dealers;
- empêcher le développement de la mendicité;
- prévenir les incivilités et les infractions, notamment les vols à la tire;
- veiller à ce qu'aucun mendiant ou sans-abri ne passe la nuit dehors par de grands froids;
- veiller au respect de l'ordre et de la tranquillité publique des habitants;
- renforcer le sentiment de sécurité de la population.

429 agents ont été engagés dans le cadre des 206 actions menées. 9 personnes ont été dénoncées pour des délits divers et 13 pour des infractions à la loi sur les stupéfiants.

**«HIRONDELLE»**

Même action que «CELSIUS» mais en période estivale.

790 agents ont œuvré pour mener à bien 383 actions. 25 personnes ont été dénoncées pour des infractions à la loi sur les stupéfiants et 11 personnes pour des délits divers.

**«ANGEL»**

Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible dissuasive des moyens de police, dans les lieux et les rues commerçantes du centre-ville de Fribourg, afin de prévenir les infractions, notamment les vols (vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'étalage) et de rassurer la population. Lors des 87 efforts effectués, 191 agents ont assuré une présence de 210 heures.

**Région Nord:****«BERMUDA»**

En saison estivale, action visant à prévenir et réprimer les incivilités, les actes de vandalismes, les bagarres et les trafics en tout genre dans les zones touristiques, tels que les plages, les campings et les lieux de rassemblement. 382 agents ont effectué 255 actions. 14 personnes ont été dénoncées pour des infractions à la loi sur les stupéfiants et 9 personnes ont été dénoncées pour des délits divers.

**«STAND BY»**

Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible à proximité des lieux sensibles tels que postes, distributeurs de billets, banques et rues commerçantes. Dans le cadre de cette action, 376 agents ont effectué 151 heures de présence policière.

**Région Sud:****«BANCO»**

Du 22 mars au 21 avril, 14 présences policières ont été effectuées à proximité des banques. 25 heures d'engagement ont été vouées à cet effort.

**«STATIO»**

Du 21 mars au 18 avril, 48 présences policières ont été effectuées aux environs des stations d'essence et des shops situés à proximité des sorties d'autoroute. 66 heures ont été consacrées à cet effort.

**«ROMANIA»**

Du 22 juin au 9 juillet, 22 présences et surveillances ont été effectuées aux abords des grandes surfaces dans le but de lutter contre les vols. 209 heures d'engagement ont été totalisées à cette occasion.

**«ROSSO»**

Cet effort vise notamment à prévenir et à réprimer le trafic et la consommation de stupéfiants, à des endroits sensibles (gares TPF, aux centres-villes, aux abords des 4 cycles d'orientation, aux divers parcs publics, aux abords des rives du lac de la Gruyère et aux environs des centres commerciaux et culturels). Il permet aussi de lutter contre les incivilités, les dommages à la propriété et les infractions LCR (non-respect de la signalisation et stationnements sauvages).

Lors des 935 efforts effectués, 121 personnes suspectes ont été identifiées et 5 auteurs d'infractions à la loi sur les stupéfiants ont été dénoncés. 107 usagers de la route ont fait l'objet de dénonciations.

**2.3.1.2 Circulation**

01.01 - 31.12 La ceinture pour la vie Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 4966 AO/DR ont été délivrés. Action permanente.

01.01 - 31.12 TECO Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 2160 automobilistes ont été dénoncés. Action permanente.

01.01 - 31.12 Action «deux-roues» Contrôles de vitesse ciblés sur les routes régulièrement fréquentées par les motards, avec poste d'interception. 154 motocyclistes dénoncés. Action permanente.

10.04 - 18.04 Action «comportement et équipement des cyclistes» 77 fiches techniques ont été délivrées. 32 cyclistes ont été dénoncés (AO ou rapports).

23.08 - 10.09 Rentrée scolaire Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers. Des contrôles axés sur le non-port de la ceinture de sécurité complétaient cette action. 32 AO/DR ont été délivrés et 12 automobilistes ont fait l'objet d'une dénonciation pour non-respect de la priorité au passage pour piétons.

## 2010

07.04	Action «Merci»	Action menée dans le but de remercier les conducteurs se comportant correctement dans le trafic routier. Elle consistait à leur remettre une plaque de chocolat portant un logo particulier. Les automobilistes en infraction étaient dénoncés. Sur les 1111 automobilistes contrôlés, 1037 conducteurs ont reçu une plaque de chocolat et 74 ont été dénoncés.	Contrôles de vitesse: Avec Franky: 172 conducteurs dénoncés (158 AO, 14 rapports dont 3 fautes graves), ce qui représente 2,3 % des usagers contrôlés. Sans Franky: 464 conducteurs dénoncés (413 AO, 51 rapports dont 12 fautes graves), ce qui représente 6,5 % des usagers contrôlés.															
25.11	Journée de la lumière	Le BPA (Bureau de prévention des accidents) en collaboration avec les polices cantonales et municipales de Suisse, le Fonds de sécurité routière et le groupe de travail «Sécurité par la visibilité», ont mis sur pied une action de sensibilisation pour rappeler l'importance de la visibilité dans le trafic routier. Cette campagne a eu lieu le 25 novembre 2010 dans toute la Suisse. 732 flyers et 274 brassards ont été distribués. 52 fiches techniques ont été délivrées.	2.3.2 Police de proximité															
26.11 - 24.12	Eclairage	Contrôles de l'éclairage des véhicules et de l'utilisation des phares antibrouillard. 55 conducteurs ont été dénoncés et 172 fiches techniques ont été délivrées.	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2009 a eu lieu le déploiement de la police de proximité sur l'ensemble du canton. Lors de ce déploiement, trois groupes d'investigations (GIP) ont été créés dans les régions de gendarmerie et affectés à la répression judiciaire de proximité (deals de rue, tags, délits connexes, etc.). Dans le cadre de cette activité permanente, les agents ont interpellé 559 personnes suspectes. 107 auteurs d'infractions ont été placés en garde à vue ou incarcérés pour les besoins de l'enquête. 306 personnes ont fait l'objet de rapports de dénonciation quant à des infractions à la loi sur les stupéfiants. De surcroît, 85 dénonciations ont été établies pour des infractions contre le patrimoine et 20 pour des dommages à la propriété. Durant ces actions, les agents ont notamment séquestré: 151 g d'héroïne, 122 g de cocaïne, 1.2 kg de haschisch, 12.6 kg de marijuana et divers autres produits stupéfiants (pilules thaï, pastilles d'ecstasy, LSD, speed, etc.). Les diverses enquêtes menées ont notamment permis la découverte de 32 cultures indoor et le séquestration de 4757 plants de chanvre.															
15.04 - 31.10	Action «Slow Down. TAKE IT EASY»	Adaptation de l'action nationale avec la présence, aux bords des routes, de l'ange Franky. L'action avait pour but de: – diminuer le nombre d'accidents de la circulation dus à une vitesse inadaptée; – diminuer les accidents graves impliquant des motards. Durant cette action, il a été enregistré: – une diminution de 25 % des accidents dus à la vitesse – une diminution de 44 % de personnes qui ont perdu la vie sur les routes (9 en 2009 – 5 en 2010); – une diminution de 4.7 % de personnes blessées (511 en 2009 – 487 en 2010). Contrairement aux motards (+ 11 % de blessés et 4 personnes décédées en 2010 soit un chiffre identique à 2009), aucun autre usager de la route n'est décédé durant cette action.	3. Police de sûreté															
			3.1 Missions															
			Chargée de la police criminelle, la police de sûreté exerce la police judiciaire dans les affaires dont l'importance, la complexité ou la nature particulière exigent son intervention. Elle assure le service d'identification judiciaire. Ses missions générales sont les constats sur les lieux, la conservation des indices et preuves, l'exploitation des traces, l'audition des personnes impliquées, l'établissement des faits, l'identification et l'interpellation des auteurs présumés et les dénonciations au procureur.															
			3.2 Activités courantes															
			3.2.1 Affaires traitées															
			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">2009</th> <th style="text-align: right;">2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rapports de police établis</td> <td style="text-align: right;">1 865</td> <td style="text-align: right;">1 945</td> </tr> <tr> <td>Plaintes pénales enregistrées</td> <td style="text-align: right;">908</td> <td style="text-align: right;">117</td> </tr> <tr> <td>Réquisitions traitées</td> <td style="text-align: right;">2 895</td> <td style="text-align: right;">2 333</td> </tr> <tr> <td>Identifications par le SIJ</td> <td style="text-align: right;">340</td> <td style="text-align: right;">251</td> </tr> </tbody> </table>		2009	2010	Rapports de police établis	1 865	1 945	Plaintes pénales enregistrées	908	117	Réquisitions traitées	2 895	2 333	Identifications par le SIJ	340	251
	2009	2010																
Rapports de police établis	1 865	1 945																
Plaintes pénales enregistrées	908	117																
Réquisitions traitées	2 895	2 333																
Identifications par le SIJ	340	251																

## 2010

	2009	2010
soit par empreintes digitales	86	77
soit par ADN	131	124
soit par traces de semelles	123	50
Relations par ADN	133	134
soit internes	29	17
soit avec d'autres cantons	104	117
Prises ADN sur la personne	955	991
Effacements de profils ADN	145	1 652
Personnes dactyloscopiées	1 062	1 110

La forte diminution des plaintes pénales enregistrées par la police de sûreté est due au fait que la réception du bâtiment de police, sis à la place de Notre-Dame 2, à Fribourg, a été fermée aux citoyens, à l'exception des personnes ayant un rendez-vous. Les plaintes pénales peuvent être déposées auprès du Ministère public ou de tout poste de police

### 3.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2009	68	161	229
2010	40	190	230

### 3.2.3 Stupéfiants

	2009	2010
<b>Stupéfiants séquestrés</b>		
haschisch (en grammes)	4 672	27 347
marijuana (en grammes)	202 379	43 837
héroïne (en grammes)	320	166
cocaïne (en grammes)	124	2 490
pastilles thaï, LSD, ecstasy	135	12
amphétamines (en grammes)	61	145
Morts par surdose	3	4
Vols par effraction et tentatives dans des pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux	17	12

S'agissant de la culture du chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2009	2010
Champs	3 (superficie d'env. 21 000 m <sup>2</sup> )	1 (superficie d'env. 2 000 m <sup>2</sup> )
dont en Sarine	0	0
dont en Singine	2	1
dont en Glâne	0	0
dont en Gruyère	0	0
dont en Lac	1	0
dont en Broye	0	0
dont en Veveyse	0	0

	2009	2010
Quantité de chanvre séquestré	10 000 m <sup>2</sup> détruits sur place (11 000 boutures)	4 413 plantes saisies dont - 3 792 en culture indoor - 621 en culture outdoor
Enquêtes pénales	1	0

### 3.3 Événements particuliers

Dans le courant de l'année 2010, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes à la suite des événements marquants suivants:

Homicide	Fribourg	05.04.10: assassinat, à son domicile, d'une femme âgée de 37 ans, par son mari. Le lendemain, l'auteur s'est présenté à la police, accompagné de trois amis. Il a expliqué que la veille au soir, entre 17h et 18h, il avait tué sa femme, de qui il vivait séparé. Il a indiqué qu'elle se trouvait encore allongée sur le lit de la chambre à coucher.
Levées de corps	Canton	Interventions pour 59 morts suspectes, dans le cadre desquelles les causes (mort naturelle, accidentelle ou suicide) ont pu être déterminées.
Brigandages	Canton	Cas où les auteurs ont été identifiés et confondus: 30.12.09: Morat, gare CFF 07.01.10: Fribourg, magasin Cash Converter 11.01.10: Fribourg, garage Marcello Pneus 25.01.10: Fribourg, banque Raiffeisen 08.02.10: Cressier, station-service 11.05.10: Lossy, famille (avec séquestration) 10.07.10: Epagny, banque Raiffeisen 16.07.10: Semsales, banque Raiffeisen Cas non élucidés: 11.03.10: Givisiez, station-service Migrol 12.10.10: Montet/Broye, La Poste 11.11.10: Ursy, banque Raiffeisen
Usage de l'arme par un agent vaudois	Tunnel de Sévaz	18.04.10: la centrale de la Police cantonale bernoise est avisée qu'un vol par effraction vient d'être commis à Lyss/BE, au garage Autocenter AEBI AG. A 2h06, le CEA de la Police cantonale fribourgeoise est avisé. Les auteurs ont dérobé trois véhicules haut de gamme. Une patrouille de police a remarqué ces trois voitures roulant à vive allure en direction d'Avenches/VD. Une course-poursuite s'en est suivie.

2010

#### **4. Services généraux**

## 4.1 Missions

Les services généraux regroupent les services de soutien de la Police cantonale en garantissant la cohérence et l'unité au niveau logistique, administratif et technique. Ils comprennent les secteurs suivants:

- le centre d'engagement et d'alarmes (engagement opérationnel);
  - l'informatique et les télécommunications (administration système, base de données, transmission, équipement technique);
  - l'Info-Centre (gestion du système central d'information, conservation et archivage des données, diffusions cantonales et

## 2010

nationales, établissement de statistiques, office de filtrage Ripol cantonal);

- > la comptabilité;
- > l'habillement, l'équipement et l'armement;
- > l'intendance;
- > le garage.

### 4.2 Activités courantes

#### 4.2.1 Affaires traitées

	2009	2010
Rapports de police établis	9 188	8 440
Plaintes pénales enregistrées	3	2
Réquisitions traitées	1 522	1 425
Appels téléphoniques entrants	215 958	227 950
dont des appels sur un numéro d'urgence	90 450	90 416
Alarmes traitées	1 251	2 350
soit pour incendie	303	628
soit pour effraction/agression	948	1 722

L'augmentation du nombre d'alarmes traitées est due à une comptabilisation différente. Par le passé, les fausses alarmes sans intervention n'étaient pas comptabilisées alors qu'elles le sont depuis 2010 (harmonisation générale avec d'autres types de statistique).

#### 4.2.2 Informatique et télécommunications

- > maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC (abri cantonal);
- > maintenance et exploitation du réseau radio analogique (équipements radio dans les véhicules d'intervention, radios portables, 10 sites/antennes).

#### 4.2.3 Véhicules

Exploitation et gestion du parc des véhicules de la Police cantonale, soit:

	2009	2010
Voitures	194	201
Motos	9	9
Bateaux	5	5

#### 4.2.4 Intendance

Dans le cadre de l'entretien des 46 bâtiments occupés par les services, 1200 interventions (rafraîchissement, entretien, peinture, sol, etc.) ont été effectuées. 65 déménagements ou mutations internes et 47 projets de moyenne à grande importance ont été réalisés.

#### 4.2.5 Habillement, équipement et armement

Le secteur habillement, équipement et armement est responsable de la gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale. Il se charge également de l'équipement de base des aspirants de l'école de police.

#### 4.2.6 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 20 601 factures (18 664 en 2009) sur la base de l'ordonnance du 22 décembre 2009 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 4 253 007 fr. (3 540 984 fr. en 2009) a été facturé.

### 4.3 Événements particuliers

#### 4.3.1 Informatique et télécommunications

- > POLYCOM: lancement du projet de réseau radio de sécurité, appel d'offres et choix du bureau d'ingénieur de planification;
- > système central d'information Zephyr: analyse et développement du module automatique d'archivage et de suppression des données, adaptation et intégration des nouveaux formulaires pour l'entrée en vigueur du code de procédure pénale suisse.

#### 4.3.2 Intendance

Principaux projets:

- > étude du nouveau bâtiment de commandement;
- > agrandissement du poste du Schoenberg et assainissement complet du poste de Broc;
- > construction d'une nouvelle balance poids lourds à Granges-Paccot, en collaboration avec le centre d'entretien;
- > identification de 250 objets concernés par des aspects de prévention de dangers dans le cadre de l'entreprise.

#### 4.3.3 Habillement

- > collaboration avec le groupe UNIMATOS pour le développement du nouvel uniforme de représentation;

**2010**

- › évaluation d'un nouveau gilet pare-balles collectif;
- › développement en collaboration avec la commission technique des polices suisses (CTPS) d'une nouvelle cartouche propulsive pour le MZW (arme du maintien de l'ordre);
- › renouvellement des parois phoniques des deux caves de tir.

**5. Ressources humaines (RH)****5.1 Missions**

Le service des ressources humaines regroupe les secteurs spécialisés en lien avec la gestion du personnel, la formation et le soutien psychologique. Il recrute en quantité et qualité les collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale ainsi que les aspirants de l'école de police. Il assure la gestion administrative du personnel et des données qui en découlent. Il est chargé de la formation de base et continue ainsi que du développement personnel des cadres et collaborateurs. Il offre une relation d'aide aux collaborateurs-trices qui en ont besoin et de conseil à la hiérarchie.

**5.2 Activités courantes****5.2.1 Formation de base et formation continue**

Le 4 janvier 2010, 24 personnes ont débuté l'école d'aspirants de police (EAP). En cours d'année, cinq aspirant(e)s ont quitté l'EAP et un ancien élève l'a rejointe. Au terme de leur année de formation, 20 candidat(e)s se sont présentés aux examens du brevet fédéral de policier et l'ont réussi. Le vendredi 17 décembre 2010, 15 gendarmes et 5 inspecteurs/trices ont été assermentés à la Cathédrale.

30 aspirants, à savoir 26 aspirants pour la gendarmerie et 4 aspirants pour la police de sûreté, ont été engagés pour l'EAP 2011.

Dans un souci d'accroître les candidatures aux écoles de police, le centre de formation de la Police cantonale a organisé cinq séances d'information et deux demi-jours d'exams fictifs. Un effort particulier a été porté sur la partie alémanique du canton.

L'entrée en vigueur du code de procédure pénale suisse, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, a été l'élément prépondérant de formation du corps. Celle-ci a été effectuée par une formation e-learning et des cours internes. Durant l'année 2010, chaque collaborateur et collaboratrice a suivi, en moyenne, 6 jours de formation continue.

En outre, le centre de formation a organisé différents cours au profit des partenaires fribourgeois de la sécurité (sapeurs-pompiers, agents de détention, collaborateurs-trices de l'Office des juges d'instruction).

**5.3 Événements particuliers****5.3.1 Cellule «relations humaines»**

La cellule «relations humaines» a offert un soutien au personnel de la police. Outre son activité au sein de la formation de base (école de police), le responsable de cette cellule a animé, en partenariat, un cours «Contact» dispensé à l'ensemble du personnel de la gendarmerie. Il a aussi participé, comme expert, aux examens du brevet fédéral de policier/policière à Fribourg ainsi que dans les cantons de Neuchâtel, de Vaud et du Valais.

La commission cantonale contre la violence conjugale, dont la co-présidence est assurée par le responsable de la cellule «relations humaines», a présenté, à l'attention de la Directrice de la santé et des affaires sociales, un bilan de ces dix dernières années.

Une commission suisse en matière de compétences sociales, réunissant tous les corps de police, a vu le jour en 2010. Le responsable de la cellule «relations humaines» est membre de ladite commission comme représentant de la Suisse latine.

**5.3.2 Psychologie du travail**

Un cours «Contact» a été dispensé à l'ensemble des collaborateurs de la gendarmerie. Les objectifs étaient de disposer d'un outil d'analyse et de gestion de conflits avec le citoyen (analyse transactionnelle) et de connaître les valeurs en lien avec le métier. 20 cours d'une journée, dont 6 en allemand, ont été dispensés entre mars et novembre 2010. Environ 340 collaborateurs et collaboratrices ont ainsi été formés.

A la suite de l'entrée en vigueur du règlement du 15 juin 2009 sur le temps de travail du personnel de l'Etat, un nouveau système de gestion du temps de travail a été introduit à titre d'essai. Environ 130 collaborateurs et collaboratrices ont été concernés par cette phase pilote d'horaire flexible. La forte demande des collaborateurs et collaboratrices de profiter de l'horaire flexible a été confirmée.

**6. Service de presse****6.1 Missions**

Le service de presse et de prévention assure l'information de la population au travers des médias, promeut l'image de marque de la Police cantonale, gère et alimente le site Internet de la Police cantonale. Il informe et conseille le public sur les moyens de prévention contre la criminalité. D'autre part, il assure la communication interne de la Police cantonale.

**2010****6.2 Affaires courantes****6.2.1 Activités médiatiques**

Le service de presse et de prévention a traité en 2010 l'activité médiatique suivante:

- > 790 communiqués de presse, tous genres confondus;
- > 622 sollicitations téléphoniques;
- > 19 messages SMS d'alerte à la presse sur des événements en cours.

D'autre part, 161 257 visites sur le site Internet ont été recensées, soit 442 par jour.

**6.2.2 Activités de relations publiques**

En 2010, les activités de relations publiques ont été nombreuses, avec notamment la présence de nombreux petits stands dans l'ensemble du canton. Plus particulièrement, le service de presse a contribué aux manifestations suivantes:

14.04	Prévention routière «Slow down! Take it easy»;
25.04	Slow Up de Morat, stand;
27.04	Journée des femmes de la Police cantonale;
29.04	Tour de Romandie, stand à Fribourg;
12.05	50 ans de l'éducation routière dans le canton de Fribourg. Manifestation à l'école de la Vignettaz, Fribourg;
11.07	Slow Up de la Gruyère, stand à Broc;
26.-29.08	Foire de Grolley, stand.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2010, 18 passeport-vacances ont été organisés dans les régions Nord, Centre et Sud.

**6.2.3 Activités de prévention**

En 2010, le service de presse et de prévention a soutenu les actions de prévention suivantes:

- > 7 actions médiatiques de prévention:

Action «Slow down – Take it easy»;

Action «Merci» sur les routes du canton;

Action «Début d'école»;

Action «Pensez aux enfants»;

Action «Eclairage»;

Action «Zebra»;

Action «Angel».

- > 29 concepts de sécurité à domicile (visite et conseils d'un policier spécialisé).

**6.3 Événements particuliers**

La Police cantonale a participé à l'action de prévention «Slow down – Take it easy». Pour le canton, en collaboration avec l'OCN et le TCS Fribourg, elle a engagé un acteur qui a joué le rôle de l'ange Franky Slow Down sur le bord des routes. Cette action a rencontré un franc succès et a été relevée dans la presse du monde entier. Du côté des expositions, la mise en valeur des éléments du Comptoir gruérien 2009 a permis de réaliser de nombreux stands à très moindres frais, dont celui de la foire de Grolley.

**7. Bureau des armes et explosifs (BAE)****7.1 Missions**

La Police cantonale est l'autorité compétente pour l'application de la loi sur les armes, mais également pour l'application de la loi sur les explosifs. Le BAE délivre les permis d'achat d'armes et de port d'armes, les autorisations de vente d'engins pyrotechniques, les attestations de bonnes mœurs pour le requérant d'un permis minage, les cartes européennes d'armes à feu pour les chasseurs et tireurs sportifs effectuant leur loisir à l'étranger et les patentés d'armuriers. Il organise les examens de permis de port d'armes pour les agents de sécurité, les ventes sous contrôle des armes, les destructions d'armes, de munitions, de produits explosifs et d'engins pyrotechniques séquestrés. Enfin, le BAE gère le local de séquestration d'armes et d'explosifs, effectue des contrôles de collectionneurs d'armes, de points de vente d'engins pyrotechniques, d'armureries et d'armoires servant au stockage d'explosifs et procède aux enquêtes préliminaires dans le cadre de mesures administratives.

## 2010

### 7.2 Activités courantes

L'activité du BAE pour l'année 2010 a été la suivante:

	2009	2010
Permis d'acquisition d'armes (civil)	326	505
Permis d'acquisition d'armes militaires (mise en prêt et reprise de l'arme lors du départ de l'armée)	0	228
Auditions en relation avec les permis d'achat d'armes	50	56
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	43	28
Permis de port d'armes	40	46
Carte européenne d'armes à feu	300	77
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	18	16
Contrôle d'armureries	0	8
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosives	4	6
Permis d'acquisition de matières explosives	14	16
Contrôle d'entrepôts de matières explosives (utilisateurs)	0	11
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques <i>(Fête nationale et fêtes de fin d'année)</i>	78 (8)	74 (5)
Saisies d'armes	274	225
Enquêtes administratives	43	106
Préavis pour mesures administratives	15	44
Renonciation volontaire à la reprise de l'arme dans le cadre d'une enquête administrative	28	31
Restitution d'objets ou/et d'armes aux propriétaires	15	21
Restitution d'armes d'ordonnance à l'arsenal	8	10
Destruction d'armes	344	355
Reprise d'armes auprès de tiers pour destruction	363	79
Reprise de munitions auprès de tiers pour destruction (en kilogrammes)	env. 450	env. 250
Reprise d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	30	640
Reprise de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	60	80
Déclaration d'armes à feu acquises antérieurement au sens de l'art. 10 LArm	2 517	30

En raison de la modification de l'ordonnance du DDPS sur le tir hors service, le nombre de permis d'acquisition d'armes à feu a sensiblement augmenté. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, tout soldat libéré du service militaire ainsi que toute personne civile voulant obtenir une arme militaire en prêt doivent être en possession d'un permis d'acquisition d'armes.

L'établissement de cartes européennes d'armes à feu et les diverses modifications apportées à ces documents ont été une des grandes activités du BAE. Les chasseurs et les tireurs sportifs, pratiquant leur loisir avec leur propre arme à feu dans l'espace Schengen, doivent obligatoirement posséder une carte européenne d'armes à feu. En outre, toute acquisition d'une nouvelle arme doit être obligatoirement mentionnée sur le document susmentionné.

En relation avec les affaires de violences domestiques et autres affaires où des armes sont séquestrées, le BAE est tenu d'effectuer des enquêtes administratives, conformément à l'article 31 de la loi sur les armes. Il appartient, en effet, à ce dernier de décider, à l'issue de l'enquête, si une arme est restituée à son propriétaire ou non.

### 7.3 Evénements particuliers

#### 7.3.1 Contrôle d'armureries

Dans le courant de l'année, le BAE a procédé au contrôle de toutes les armureries du canton. Il a été constaté que la gestion de ces armureries était conforme à la loi sur les armes. Deux armureries ont cessé leurs activités en raison respectivement de l'âge du responsable et d'un décès dans l'entreprise. Quelques armureries ont fait l'objet de remarques à cause d'irrégularités dans l'infrastructure du bâtiment, d'erreurs dans l'établissement des contrats de vente ou dans la tenue des registres de contrôle.

#### 7.3.2 Contrôle des entrepôts d'explosifs

Un autre effort a été porté sur le contrôle des utilisateurs d'explosifs et le stockage de ces produits. Lors de cette campagne, le BAE a accompagné diverses actions de destruction d'explosifs devenus trop anciens et, par conséquent, inutilisables. Dans diverses carrières, il a fallu adapter le dispositif de sécurité pour les minages. Dans une entreprise, les registres concernant l'utilisation des explosifs ont dû être adaptés.

## 8. Bureau des entreprises de sécurité

### 8.1 Missions

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2010, la Police cantonale est l'autorité chargée de l'application du concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité. Cette tâche relevait auparavant de la compétence du Service de la police du commerce. La Police cantonale est chargée notamment de délivrer les autorisations régies par le concordat et par l'article 6 de l'arrêté d'exécution du concordat (autorisation d'employer du personnel de surveillance), de reconnaître les autorisations et les certificats de capacité ou d'aptitude délivrés par les cantons non concordataires et d'approuver le matériel utilisé par les agents de sécurité.

**2010****8.2 Activités courantes**

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2010, ont été délivrées:

- > 21 autorisations d'engager du personnel;
- > 25 autorisations d'exercer;
- > 1 autorisation d'exploiter.

La Police cantonale a, en outre, autorisé l'engagement de 6 personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public.

On compte actuellement 12 entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

**2.2 Activités courantes**

Le système de mobilisation rapide GAFRI (Gestion des alarmes Fribourg) a été optimisé par l'introduction d'un rapport récapitulatif des alarmes. Celui-ci permet aux responsables des groupes d'avoir à la fin d'une alarme une vue d'ensemble des réponses obtenues aux différentes alarmes et réalarmes.

Dans le cadre de la collaboration avec les instances fédérales, le chef du secteur de la protection de la population a participé aux séances mises sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL) et la Région territoriale 1.

L'analyse des températures, organisée en collaboration avec le Service de l'environnement, a été poursuivie. Elle a permis l'envoi des avis «canicule» aux instances concernées du canton d'entente avec le Service du médecin cantonal.

Sous la présidence de la Chancelière d'Etat, le chef du secteur de la protection de la population a conduit le projet institué par le Conseil d'Etat «Gestion des situations de crise». Le rapport final a été présenté le 4 octobre 2010 au Conseil d'Etat qui a accepté les propositions du groupe de travail, notamment l'institution d'une cellule de crise par Direction.

Afin d'augmenter l'efficience de la cellule de renseignement de l'organe cantonal de conduite (OCC), la protection de la population a acquis un nouveau système informatique, le JEF (Journal des Evénements Fribourg). Celui-ci remplace la tenue du journal en format Word ; il fournit par ailleurs des fonctionnalités supplémentaires de traitement du renseignement.

En collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications, qui en assure la direction de projet, un projet a démarré pour la réalisation d'une «plate-forme ORCAF». Cette interface informatique doit servir de plate-forme d'échange d'informations (surtout entre les organes communaux de conduite et l'organe cantonal de conduite) et permettre une gestion électronique des documents. Ces travaux se poursuivront en 2011.

Alors que les habitants de la zone 2 de la centrale nucléaire de Mühleberg ont reçu personnellement en 2005 leurs comprimés d'iode pour se protéger contre les effets d'une inhalation d'iode radioactif, le reste du canton en zone 3 disposait de stocks décentralisés auprès des communes. A l'automne 2010, ces stocks ont été retirés par la Confédération et de nouveaux comprimés ont été remis dans des stocks centralisés par district. Le nouveau concept de distribution à la population sera introduit au début 2011.

Les travaux en vue de l'acquisition d'un véhicule de commandement destiné à la conduite sur une place sinistrée ont débuté en

**III. Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)**

*Chef: Daniel Papaux*

**1. Missions du service**

Le service a pour mission de coordonner les activités liées à la protection de la population et assurer la conduite en cas d'engagement, d'administrer la protection civile, d'administrer les affaires militaires et d'assurer la gestion des bâtiments militaires dont le canton est propriétaire.

**2. Protection de la population****2.1 Missions**

La protection de la population vise à assurer la coordination de la conduite, de la protection, du sauvetage et de l'aide lors d'événements majeurs ou de catastrophes. C'est ainsi qu'elle:

- > établit l'analyse des risques et l'actualise régulièrement
- > assure la coordination des mesures de prévention
- > garantit la préparation à l'engagement
- > coordonne tous les moyens à l'engagement
- > poursuit ses activités de coordination jusque dans la remise en état.

## 2010

2010 en collaboration avec la Police cantonale. Ce véhicule est destiné à servir comme poste de commandement au front, sur la place sinistrée. Séchelonnant sur deux ans, les travaux devraient se terminer en 2011.

Dans le cadre des modifications apportées par la loi sur la protection de la population (LProtPop) à la loi sur la santé (LSan), la protection de la population a intégré le «groupe de travail ORCsan», dirigé par le Service du médecin cantonal, traitant de la mise en place d'un organe de conduite sanitaire pour gérer les événements extraordinaires.

L'organe cantonal de conduite s'est réuni 6 fois durant l'année 2010 dans le cadre de ses séances ordinaires. Une séance extraordinaire a été agendée afin de traiter, puis de valider une partie du plan cantonal d'engagement pandémie.

Sous la forme de journées de formation, l'organe cantonal de conduite a approfondi ses connaissances du rythme de conduite pour le travail en état-major. Cette formation a été dispensée par des instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population.

Le 22 avril 2010, l'organe cantonal de conduite a officialisé l'existence et le rôle de sa cellule de renseignement en validant son ordre général.

Le 27 avril 2010 a eu lieu le rapport annuel destiné aux spécialistes de l'organe cantonal de conduite. Il comportait, outre des informations générales, une partie de formation sur le rythme de conduite.

Le 1<sup>er</sup> juin 2010, la protection de la population a exercé l'organe cantonal de conduite et les membres du poste de commandement engagement dans le cadre d'une catastrophe aérienne survenant en ville de Fribourg. Sous forme d'un exercice d'état-major, ces deux échelons de conduite ont pu entraîner le rythme de conduite et leur collaboration.

Sur mandat de la Confédération, la protection de la population, en collaboration avec la «Cellule NRBC», a établi et fait valider par l'organe cantonal de conduite l'analyse cantonale des déficits en matière d'intervention NRBC (nucléaire – radiologique – biologique – chimique).

Conformément aux prescriptions prévues dans la loi sur la protection de la population (LProtPop), l'ordonnance sur la formation et les exercices des organes de la protection de la population a été mise en vigueur par le Conseil d'Etat le 9 février 2010. L'ordonnance portant sur la prévention a été mise en consultation en 2010 et sera soumise au Conseil d'Etat en 2011.

Les communes, chargées d'instituer jusqu'à fin 2009 un organe communal de conduite, ont été accompagnées dans leurs démarches par le secteur de la protection de la population. Malgré cela, toutes les communes n'ont pas réussi à constituer leur organe communal dans les délais.

La constitution des organes communaux de conduite s'étant concrétisée pour la plupart des communes par la nomination de leur chef, la protection de la population a pu débuter en 2010 par la formation de base de ceux-ci. Au total, 34 chefs et adjoints des organes communaux de conduite ont suivi cette formation, dispensée par district.

Un premier rapport annuel des chefs des organes communaux de conduite s'est tenu à Sugiez le 26 novembre 2010.

Sous la présidence du chef du secteur de la protection de la population, la Commission latine des responsables de la protection de la population, subordonnée à la Conférence latine des responsables cantonaux de la sécurité civile et militaire, s'est réunie à 4 reprises pour traiter en commun divers dossiers et trouver d'éventuelles synergies.

### 2.3 Evénements particuliers

La planification des mesures à prendre en cas de pandémie s'est poursuivie. Sous la conduite de la protection de la population, elle a porté essentiellement sur la finalisation des concepts de détail. Le concept sommaire du plan cantonal d'engagement pandémie a été validé dans l'optique de sa réalisation en 2011, puis de sa validation par le Conseil d'Etat.

L'Organe cantonal de conduite, mis sur pied depuis août 2009 pour gérer la pandémie A H1N1 (2009), a poursuivi la gestion de cet événement jusqu'à la décision du Conseil d'Etat en mars 2010 de lever les mesures sanitaires. Un rapport final d'engagement a été rédigé à l'intention du Conseil d'Etat.

## 3. Protection civile

### 3.1 Missions

La protection civile conduit les activités cantonales de la protection civile dans les domaines des infrastructures, du matériel et du dispositif d'alarme. Elle coordonne et conduit l'instruction des personnes astreintes, assure la gestion des formations d'intervention et prépare les engagements.

## 2010

### 3.2 Activités courantes

#### 3.2.1 Administration

##### Administration et informatique

La convocation aux différents services, la gestion des services et la communication des jours accomplis au secteur de la taxe d'exemption ont été effectuées au moyen du système informatique OM. Ces opérations se sont déroulées à entière satisfaction.

##### Demandes de dispenses

Le nombre de demandes de dispense, malgré les courtes périodes de service, reste très élevé. Il en découle une charge administrative importante. L'organisation interne des secteurs a cependant permis le règlement rapide de toutes les demandes.

##### Gestion des constructions protégées et des sirènes

L'application informatique réalisée en 2008 en collaboration avec le SITel dans le cadre du contrôle du plan de sonorisation des sirènes fixes a été utilisée une deuxième fois pour le remplacement de 79 sirènes fixes et l'installation de deux nouvelles. Le secteur de la protection civile a assuré la coordination des travaux avec les trois fournisseurs retenus au terme d'une procédure de soumission respectant les règles du marché public. La Confédération a financé l'ensemble de l'opération pour un montant de 1 321 964.35 francs.

En raison de la complexité de la reprise des données des communes en matière de constructions protégées, la mise en service de l'application de gestion des constructions de la protection civile, développée par l'entreprise OM Computer-Support AG, à Cham (ZG), a pris du retard. Elle sera finalement opérationnelle durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2011.

##### Affaires disciplinaires

Défaillants aux cours de protection civile:	68 (2009: 49)
Renonciations après enquête pénale préliminaire:	29 (2009: 12)
Avertissements (cas de peu de gravité):	3 (2009: 2)
Dénonciations pour infraction à la LF	31 (2009: 30)

##### Sanctions/décisions

- Amende et/ou peine prononcée	24 (2009: 26)
- Non-lieu	0 (2009: 1)
- Renvoi au juge de répression	0 (2009: 0)
- En cours	7 (2009: 3)
Instructions pénales préliminaires en cours	5 (2009: 5)

Sur l'ensemble des ordonnances pénales rendues, aucune n'a fait l'objet d'une opposition.

#### 3.2.2 Instruction

Le personnel d'instruction administratif et technique exerçant son activité au centre d'instruction cantonal de Sugiez représente 7.1 EP (2009: 6.9 EP).

##### Ecole de formation de base (EFB)

Treize écoles de formation de base de 2 semaines (2009: 15) ont été organisées au centre d'instruction de Sugiez pour les trois fonctions de base (collaborateur EM, pionnier et préposé à l'assistance).

Fonction enseignée	Participants
Préposé à l'assistance	70
Pionnier	160
Collaborateur EM	20
<b>Total</b>	250 (269 en 2009)

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

En application de la convention intercantionale en matière d'instruction (cantons romands + partie romande du canton de Berne), des cours de cadres et spécialistes ont eu lieu au centre d'instruction de Sugiez, dans les centres d'instruction de Grône VS, Spiez (BE, d), Couvet (NE), Gollion (VD) et Bernex (GE).

Fonction	Participants fribourgeois	Participants d'autres cantons	Total	Centre d'instruction
Chef de section appui	6		6	Bernex
Chef de groupe appui	24	4	28	Sugiez
Chef de section assistance	3		3	Bernex, Spiez
Chef de groupe assistance	19	3	22	Sugiez, Bernex, Spiez
Chef d'élément logistique	3		3	Grône, Spiez
Préposé aux constructions	13	2	15	Sugiez
Préposé au matériel	9	2	11	Sugiez, Spiez

## 2010

Fonction	Participants fribourgeois	Participants d'autres cantons	Total	Centre d'instruction
Spécialiste PBC	8	1	9	Sugiez, Gollion, Spiez
Commandant de corps local	8		8	Sugiez
Comptable	4	5	9	Sugiez, Spiez
Cours de la Confédération	21		21	Schwarzenburg
Cours pour personnel d'instruction	2		2	Schwarzenburg
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>17</b>	<b>137</b>	

Le centre de Sugiez a enregistré en 2010 une occupation de 6047 journées (5652 en 2009).

### 3.2.3 Organisation

Les commissions régionales de protection civile se sont réunies conformément aux dispositions légales régissant leur activité. Elles se sont prononcées sur le plan des services 2011 et sur les demandes de travaux pratiques en faveur des collectivités publiques ou des organisateurs de manifestations d'importance. Pour permettre aux corps locaux d'effectuer des services axés sur la répétition des connaissances de base acquises mais aussi pour respecter le rythme imposé des contrôles périodiques des abris, des travaux pratiques en faveur de la collectivité, en particulier le montage et le démontage de cantines de fête, ont dû être refusés.

Les derniers véhicules de transports de 9 places, appelés à remplacer les véhicules à 14 places qui n'étaient plus compatibles avec le permis de conduire des jeunes astreints à la protection civile, ont été réceptionnés. La flotte de la protection civile comprend désormais 10 véhicules de transport à 9 places, 4 véhicules tout-terrain de type Puch et un véhicule tout-terrain.

### Recrutement 2010

	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Total
Centre de recrutement Lausanne (f)	14	81	172	267
Centre de recrutement Sumiswald (d)	17	22	29	65
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>103</b>	<b>201</b>	<b>332 (300 en 2009)</b>

### Cours de répétition

345 (2009: 392) cours de répétition représentant 6 786 jours/homme (2009: 7 206) ont été accomplis en 2010. La matière a porté

sur l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et l'appui dans le cadre d'exercices ou d'engagements ORCAF.

Malgré la courte durée des cours de répétition, un grand nombre de demandes de dispense a été enregistré. Celles-ci ont été traitées selon la procédure appliquée par le SPPAM pour les demandes de dispense présentées par les astreints au service militaire. Sur les 3818 (2008: 4217) convocations établies, 729 dispenses (2009: 868) ont été accordées et 85 refusées. 34 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 72 astreints ne sont pas entrés en service.

A fin 2010, le canton de Fribourg compte 36 corps locaux de protection civile (37 en 2009).

### 3.2.4 Constructions et matériel

#### Contrôles et inspections du matériel

Les organisations de Marly, Sense Oberland (Plasselb) et Wünnewil-Flamatt ont été inspectées. Ces contrôles ont démontré que le matériel de ces organisations est entretenu et entreposé de manière adéquate et est prêt pour l'intervention.

#### Entretien des constructions et du matériel

Sur la base de leurs rapports de travail, les organisations de protection civile ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement d'une partie des prestations dans ce domaine.

#### Contrôle périodique des constructions

Les constructions de Romont (centre sanitaire protégé) et de Courtepin (poste d'attente II) ont été contrôlées. Ces constructions répondent aux normes en vigueur. Les défauts constatés ne mettent pas en péril l'état de préparation à leur engagement en cas de nécessité.

#### Sirènes

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 8 sirènes fixes et 29 sirènes mobiles ont présenté des défauts qui ont été corrigés dans les meilleurs délais.

#### Constructions

##### ➤ Abris privés

+ Constructions annoncées en 2010:	113
+ Places protégées	5 310
+ dont 52 dans des abris privés communs	2 809
+ Constructions liquidées en 2010:	87
+ Places protégées	4 186
+ dont 44 dans des abris privés communs	2 070
+ Dossiers en cours:	372

**2010**

+ Places rachetées en vue de la construction d'abris privés commun	2 076	Sur mandat de la Confédération (OFPP), le secteur de la protection civile du SPPAM a préparé et conduit les opérations de renouvellement de 79 sirènes et de mise en place de deux nouvelles.
+ Contributions de remplacement destinées à la construction d'abris publics:	1 809	Les coûts de l'opération (1,3 million de francs) ont été entièrement pris en charge par la Confédération. La dernière tranche liée à l'installation de sirènes fixes, appelées à remplacer des sirènes mobiles encore en service, sera réalisée, sur mandat de la Confédération, en 2011.

## &gt; Abris publics

- + Projets approuvés en 2010:
- + Dossiers liquidés en 2009:
- + Places protégées

0  
4  
1 160

## &gt; Terminés et payés en 2010 (lieu et places):

- + Estavayer-le-Lac
- + Siviriez
- + Courtepin
- + Vuadens

600  
60  
100  
400

En cours de construction: Montet (Glâne)

Avant-projets et projets en cours d'étude ou d'approbation: Mise-ry-Courtion

Constructions pour les organismes de protection et le service sanitaire

Subventions versées par la Confédération:

> pour la désaffection	76 586.40 francs (PC La Tour-de-Trême et Morat)
> pour l'entretien	201 250 francs.

**3.3    Événements particuliers****Engagements**

Un exercice de démonstration a été organisé à l'intention des autorités dans le cadre du cours de répétition de la compagnie d'intervention SUD. Les participants (préfets, élus communaux, chef du SPPAM et représentants de la presse écrite), ont pu constater le large éventail des possibilités d'engagement de la protection civile dans le cadre de travaux au profit de la collectivité.

Le contrat passé entre la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) pour l'accueil de requérants d'asile au centre cantonal d'instruction de protection civile à Sugiez a pris fin le 15 février 2010. La cohabitation entre les utilisateurs ordinaires du centre d'instruction et les quelque 40 requérants d'asile n'a pas posé de problèmes.

Les commandants et commandants remplaçants des 3 compagnies d'intervention de protection civile ont suivi un cours de perfectionnement portant sur la collaboration entre l'OCC et les états-majors des compagnies d'intervention.

Sur mandat de la Confédération (OFPP), le secteur de la protection civile du SPPAM a préparé et conduit les opérations de renouvellement de 79 sirènes et de mise en place de deux nouvelles. Les coûts de l'opération (1,3 million de francs) ont été entièrement pris en charge par la Confédération. La dernière tranche liée à l'installation de sirènes fixes, appelées à remplacer des sirènes mobiles encore en service, sera réalisée, sur mandat de la Confédération, en 2011.

Un groupe de travail conduit par le chef de la protection civile a établi un rapport relatif à la révision du plan directeur de la protection civile du canton de Fribourg et aux incidences de cette révision sur la loi et le règlement actuellement en vigueur. Les modifications de la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile (LPPCi), qui entreront en vigueur le 1.1.2012, ont également été prises en considération.

**4.    Administration militaire****4.1    Mission**

Le commandement d'arrondissement assure la gestion des militaires domiciliés dans le canton, conduit les activités de recrutement et de libération, traite les demandes de déplacement de service ainsi que les affaires disciplinaires et pénales, administre le tir hors service.

Le bureau de la taxe d'exemption procède aux opérations de perception et de recouvrement de la taxe d'exemption pour l'ensemble des assujettis du canton.

**4.2    Activités courantes****4.2.1    Promotions d'officiers**

89 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus en 2010 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit trois colonels, huit lieutenants-colonels, quatorze majors, quinze capitaines, vingt-cinq premiers-lieutenants et vingt-quatre lieutenants.

**4.2.2    Services d'instruction des formations**

En 2010, 1128 demandes ont abouti à 1020 déplacements de service (90 %) ainsi qu'à 108 refus (10 %).

Les motifs des demandes de déplacements de service accordées sont les suivants:

Apprentissage	3.0 %
Etudes	41.1 %

## 2010

Professionnel	28.5 %
Perfectionnement professionnel	9.0 %
Séjour à l'étranger	3.7 %
Demande de service civil	0.1 %
Sport qualifié	0.1 %
Raison médicale	8.3 %
Autres raisons	6.2 %

### 4.2.3 Tir hors service

#### Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démissions au 31.12.2010	Nominations au 01.01.2011
1 FR Sarine et Glâne	sgt Martin Thomet	lt Sébastien Gillard
2 FR Singine	maj Patrick Stempfle sgtm chef Emanuel Bapst	cap Dominik Clément
3 FR Gruyère et Veveyse	adj EM Christian Maradan	lt Ludovic Charrière
4 FR Lac	maj Adrian Gutknecht	col Franz Schär

#### Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
Tireurs	Tireurs	Tireurs	Tireurs	Tireurs
2010	8 208	5 758	843	1 867
2009	8 321	5 636	854	1 767

#### Nombre de jeunes tireurs

2010	600
2009	701

#### Dispenses de tirs obligatoires

2010	65
2009	91

### 4.2.4 Affaires disciplinaires et pénales

934 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 594 décisions disciplinaires.

6 (8) recours contre ces décisions ont été traités par la Direction de la sécurité et de la justice. 4 ont été rejetés et 2 ont été admis.

13 conscrits ont été punis disciplinairement pour un défaut à la journée d'information.

30 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 9 pour un deuxième défaut, 7 pour un troisième défaut et 5 pour un quatrième défaut. 5 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour un cinquième défaut.

#### 4.2.5 Activités de recrutement

##### Journées d'information

30 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1992 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues des 1132 conscrits de langue française et des 417 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante:

##### Conscrits francophones de la classe d'âge 1992

Année	Printemps	Eté	Automne
2011	2.0 %	4.9 %	8.1 %
2012	6.8 %	15.8 %	34.3 %
2013	9.7 %	6.7 %	8.0 %
2014	0.0 %	1.7 %	2.0 %

##### Conscrits alémaniques de la classe d'âge 1992

Année	Printemps	Eté	Automne
2011	0.7 %	3.6 %	7.7 %
2012	12.0 %	16.1 %	39.1 %
2013	6.7 %	6.7 %	5.3 %
2014	0.0 %	1.4 %	0.7 %

##### Organisation du recrutement

En 2010, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes:

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	1 127	463
Aptes au service militaire	705 (62.6 %) dont 87 service long	304 (65.7 %) dont 45 service long
Aptes au service PCI	243 (21.5 %)	59 (12.7 %)
Inaptés au service	105 (9.3 %)	76 (16.4 %)
Inaptés au service in abs	29 (2.7 %)	7 (1.5 %)
Ajournés au recrutement compl.	41 (3.6 %)	13 (2.8 %)

## 2010

	Lausanne	Sumiswald
Ajournées d'une année	4 (0.3 %)	4 (0.9 %)
Ajournées de deux ans	0 (0 %)	0 (0 %)

### Service sans arme

Deux demandes pour un service sans arme ont été présentées. Une a été acceptée, l'autre n'a pas abouti (absence à l'audition).

#### 4.2.6 Libération de service

760 militaires des classes d'âge 1976 (solde), 1977, 1978, 1979 et 1980 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31.12.2010. Les inspections de libération ont eu lieu sur deux jours à la caserne de la Poya à Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir, pour la première fois, un permis d'acquisition d'armes. Sur les 723 militaires armés, 81 (11 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1960, les capitaines de la classe d'âge 1968 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1974, soit au total 47 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

#### 4.2.7 Taxe d'exemption de l'obligation de servir (TEO)

Le registre des assujettis durables (pas incorporés dans une formation de l'armée ou pas astreints au service civil) a encore progressé cette année pour atteindre le nombre de 9160, soit une augmentation de 135 assujettis par rapport à l'année précédente.

1303 astreints au service ont été soumis à la taxe parce qu'ils n'ont pas effectué le service militaire (1243) ou le service civil (60) qui leur incombait en 2009.

786 décisions de remboursement de taxes représentant Fr. 346 370.25 ont été établies, soit 36 % de plus qu'en 2009, ceci pour les raisons suivantes: réduction de la durée totale des services obligatoires (260 jours contre 300 jours) et le retour aux cours de répétition annuels depuis l'entrée en vigueur d'Armée XXI.

La réintroduction de la notification de la taxation provisoire au terme général d'échéance au 1<sup>er</sup> mai suivie de la taxation définitive, établie une fois que les facteurs définitifs fiscaux sont connus, a

occasionné une augmentation de la part cantonale aux recettes de l'ordre de Fr. 300 000.-. Avec la double notification, 700 assujettis ont bénéficié de restitutions pour des montants versés en trop.

Les versements anticipés de la prévoyance professionnelle (2<sup>e</sup> pilier et pilier 3a) sont pris en considération dans le calcul du revenu soumis à la taxe. La consultation de 250 dossiers répertoriés par le Service cantonal des contributions a débouché sur 68 taxations.

Une décision sur réclamation (une en 2009) a été l'objet d'un recours interjeté auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal, recours par ailleurs rejeté.

#### > Perception de la taxe dans le canton

	2010	2009
Taxes payées par les assujettis	6 590 062.35	4 921 525.70
Remboursements (remplacement de service)	346 370.25	253 256.90
Produit net de la perception	6 243 692.10	4 668 268.80
Part de la Confédération (80 %)	4 994 953.70	3 734 615.05
Part du canton (20 %)	1 248 738.40	933 653.75
Intérêts moratoires portés en compte	62 501.40	50 096.10
Intérêts sur montants à restituer	1 679.20	761.15
Solde des arriérés	2 036 898.95	3 220 145.01
Montant des actes de défaut de biens	151 574.70	133 001.00

#### > Statistiques

	2010	2009
Nombre de décisions de taxation	10 410	8 033
Nombre de décisions avec taxe minimale (Fr. 200.-)	1 723	1 755
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	560	539
Montant des taxes abandons	23 881.73	9 743.25
Montant des taxes remises	31 538.70	32 459.85
Arrangements de paiements	929	843
Sommations/rappels avant poursuite	2 453	1 887
Réquisitions de poursuites	636	349
Décisions de remboursements	786	513
Décisions de restitutions	717	174

#### 4.3 Événements particuliers

L'Administration fédérale des contributions a procédé en 2010 à son inspection triennale du bureau de la taxe d'exemption. Le rapport d'inspection fait état de l'excellente qualité du travail accom-

**2010**

pli ainsi que des compétences et de l'engagement du personnel du bureau de la taxe.

**5. Intendance des bâtiments****5.1 Mission**

L'intendance des bâtiments militaires gère les exploitations militaires cantonales. Elle gère et conduit le personnel d'exploitation, assure la gestion administrative et financière, s'occupe de l'entretien et de la maintenance du camp de Schwarzsee et de la place d'armes de Fribourg.

Pour le camp de Schwarzsee, l'intendance des bâtiments gère l'occupation du camp par les civils ou les militaires.

**5.2 Activités courantes****5.2.1 Caserne de la Poya**

Les travaux suivants ont été réalisés:

- › Entretien courant sur tous les bâtiments de la caserne
- › Démontage de l'installation «Zone des obstacles du test Macolin»
- › Révision des citernes à mazout (2x50 000 litres)
- › Début des travaux de la 1<sup>re</sup> étape de l'assainissement de l'infirmerie du bâtiment 3 et signature d'un avenant à la convention d'utilisation de la caserne de la Poya relativ à la répartition des coûts liés à cet assainissement. La 2<sup>e</sup> et dernière étape sera réalisée jusqu'à la fin du mois de juin 2011. Les coûts de ces travaux se montent à 980 000.– francs et seront repartis à raison de 35 % à la charge de la Confédération et de 65 % à la charge du canton.
- › Etude de faisabilité de mise en place d'une zone de parage destinée aux véhicules privés des militaires et installée dans l'enceinte de la caserne suite à la non-entrée en matière de la Ville de Fribourg d'abroger aux militaires une zone de parage gratuite.

**5.2.2 Camp de Schwarzsee**

Les travaux suivants ont été réalisés:

- › Réfection des façades du bâtiment B (fin des travaux débutés en 2009)
- › Pose d'une protection contre les oiseaux à la toiture du bâtiment B

- › Remplacement de 20 mélangeurs aux douches du bâtiment B
- › Remplacement d'une partie des écoulements des eaux usées
- › Etude pour les mesures de renforcement de la structure de la halle de gymnastique
- › Mise en place d'un concept pour la mise en conformité de l'ensemble des bâtiments du camp selon les prescriptions suisses de protection incendie et exigée par l'ECAB.

**Achat de machines**

- › Achat d'une machine de nettoyage WETROK (dernière acquisition d'une série de 3 machines).

**Achat de literie et de lingerie**

- › Renouvellement courant de la literie nordique.

**Journées d'occupation**

2009	2010
41 522	39 710

Sur les 39 710 journées, 25 561 journées civiles ont été accomplies par les colonies belges (Intersoc) et 9424 par des écoles, sociétés et groupements divers. Les occupations militaires se sont élevées à 4725 journées.

**5.3 Evénements particuliers****Site «ancien Arsenal de Fribourg»**

- › Suite à la réorganisation du service, les travaux suivants ont été réalisés sur le site de «l'ancien Arsenal de Fribourg» en collaboration avec le service des bâtiments et diverses entreprises du secteur privé; les frais liés à ces transformations et au déménagement ont été pris en charge par ce service.
- › Le déménagement d'une grande partie des bureaux des collaborateurs du SPPAM, échelonné en dix étapes, s'est déroulé du mois de mai 2010 au mois d'octobre 2010. Tous les bureaux touchés par ce déménagement ont en même temps été assainis (peinture, rafraîchissement du sol, travaux d'électricité, nettoyages etc.).

- › Création d'un local imprimante pour le bureau de la taxe d'exemption et transformation des deux bureaux de ce secteur.

**2010****Camp de Schwarzsee:**

Prolongation du contrat conclu avec Intersoc Bruxelles pour l'occupation du camp durant les années 2011 à 2013. Pour mémoire: Intersoc occupe chaque été la totalité du camp durant les mois de juillet et d'août et réalise annuellement environ 25 000 à 28 000 journées d'occupations.

## **IV. Service de la population et des migrants (SPoMi)**

*Chef: Patrick Pochon*

### **1. Missions**

Le Service de la population et des migrants (SPoMi) met en œuvre les prescriptions de police des étrangers réglant l'entrée, le séjour et l'activité des ressortissants étrangers. Il traite les demandes des citoyens suisses en établissement de passeports et de cartes d'identité. Il exerce les tâches qui lui sont dévolues par la législation sur le contrôle des habitants.

### **2. Police des étrangers**

#### **2.1 Activités courantes**

##### **2.1.1 Permis délivrés**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Autorisations d'établissement	1 874	1 725
Autorisations de séjour	3 769	3 639
Autorisations de séjour de courte durée	437	410
Autorisations frontalières CE/AELE	138	152
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	14 227	11 712

##### **2.1.2 Autre prestation**

Visas de retour en Suisse	231	242
---------------------------	-----	-----

##### **2.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Autorisations d'établissement	30 841	31 743
Autorisations de séjour	16 775	17 924
Autorisations de courte durée >=12 mois	549	570
Totaux	48 165	50 237

#### **2.1.4 Mesures administratives**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Auditions effectuées par le Service	249	229
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	78	59
Décisions de renvoi	300	260
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	73	48
Refus d'autorisations de séjour en tant que décisions incidentes	7	2
Révocations d'autorisations d'établissement	23	10
Menaces de refus ou de révocation	24	19
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	175	151
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	144	115
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	14	16
Séances de contrôle auprès du Tribunal cantonal	59	61
Renonciations à la procédure orale par le Tribunal cantonal	35	41
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	31	24
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	43	45
Recours jugés au Tribunal cantonal contre l'ensemble de ces mesures administratives	92	86
Recours admis, totalement ou en partie	5	8
Affaires rayées du rôle	21	10

#### **2.2 Événements particuliers**

L'Accord sur la libre circulation des personnes en provenance des 30 Etats membres de l'Union européenne et de l'AELE a contribué comme les années précédentes au maintien en 2010 d'une forte croissance de la population étrangère permanente résidante du canton (+ 4,3 %). En outre, pour les séjours ne nécessitant pas d'autorisation, les ressortissants du Monténégro, de la Serbie, de la Macédoine, de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine sont dorénavant libérés de l'obligation du visa, ou bénéficient de l'octroi facilité d'un visa Schengen.

Les renvois dans le domaine de l'asile ont été marqués en 2010 par l'augmentation de la proportion des cas de réadmissions dans d'autres Etats européens, en application de l'Accord d'association à Dublin, cas pour lesquels doit intervenir un placement préalable en détention des ressortissants étrangers concernés (45 % des cas de détention en 2010). Quant aux vols spéciaux affrétés par la Confédération dans des situations difficiles de renvois, ils

## 2010

ont connu une période de suspension à la suite du décès d'un ressortissant nigérian lors de son embarquement à l'aéroport de Zurich.

### 3. Domaine de l'asile

#### 3.1 Activités courantes

##### 3.1.1 Statistiques concernant le canton

	2009	2010
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	13	7
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	434	422
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	91	59
Personnes admises provisoirement	124	133
Décisions positives rendues par l'ODM	75	94
Décisions négatives rendues par l'ODM (rejets et non entrées en matière)	346	418
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODM	415	277
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	576	397
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	614	776

##### 3.1.2 Détail des autorisations provisoires d'exercer une activité lucrative délivrées aux requérants d'asile et aux ressortissants étrangers admis provisoirement

	2009	2010
Agences temporaires	110	108
Industrie	5	5
Hôtellerie	42	45
Commerce	7	2
Construction	3	7
Hôpitaux	6	7
Nettoyage	19	9
Divers	59	46
Totaux	251	229

#### 3.2 Événements particuliers

Le nombre total dans le canton des ressortissants étrangers relevant de l'asile est demeuré stable (personnes dans l'expectative d'une décision définitive des autorités fédérales et celles admises provisoirement en Suisse), tout comme le nombre des requérants d'asile déboutés (RAD) en attente de la mise en œuvre de leur renvoi (230 RAD à fin 2010, contre 233 RAD à fin 2009). Au regard

des pays de provenance des RAD, l'exécution des renvois prononcés a continué à se heurter à d'importantes difficultés

#### 4. Main-d'œuvre étrangère

##### 4.1 Activités courantes

###### 4.1.1 Annonces de ressortissants CE/AELE

	2009	2010
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	1 309	1 448
pour travailleurs détachés	1 117	1 414
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	375	348

###### 4.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants CE-8/CE-2

	2009	2010
Autorisations de longue durée	22	42
Autorisations de courte durée	366	358
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	211	267

###### 4.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2009	2010
Autorisations de longue durée	32	32
Autorisations de courte durée	59	64
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	92	53
Autorisations pour artistes/artistes de cabaret	619	445

###### 4.1.4 Autres décisions

	2009	2010
Décisions sur réclamation	29	34

###### 4.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LEtr, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2009	2010
Avertissements	11	22
Sommations/menaces	77	75
Suspensions/rejets	51	45

## 2010

### 4.2 Evénements particuliers

Le 25 juin 2010, le Conseil d'Etat a décidé que le canton ne délivrera plus, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, d'autorisations de séjour et de travail pour les danseuses de cabaret ressortissantes de pays tiers, c'est-à-dire d'Etats avec lesquels la Suisse n'a pas conclu d'accord de libre circulation des personnes. Le Conseil d'Etat entend ainsi prévenir les risques importants d'exploitation et d'abus auxquels sont exposées les femmes concernées, tant dans leur pays d'origine qu'en Suisse.

### 5. Passeports et cartes d'identité suisses

#### 5.1 Activités courantes

##### 5.1.1 Documents délivrés

	2009	2010
Passeports ordinaires	8 596	3 190
Cartes d'identité	22 282	26 296
Passeports provisoires	587	587
Passeports biométriques	1 667	10 425
Documents de voyage biométriques pour étrangers		195

#### 5.2 Evénements particuliers

Les passeports ordinaires (non biométriques) ne sont plus délivrés depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010. Depuis cette date, le service dispose d'un centre de biométrie auprès duquel les citoyens suisses du canton doivent dorénavant s'adresser pour l'établissement d'un passeport, devenu obligatoirement biométrique. C'est également auprès de ce centre que sont traitées les demandes des ressortissants étrangers requérant un document de voyage nécessitant l'intégration de données biométriques. En outre, 45 % des cartes d'identité établies pour des citoyens suisses du canton ont aussi été directement commandées auprès du centre, principalement en même temps que la demande d'établissement du passeport.

gements publics, de la vente d'alcool, des appareils de jeu, des loteries, du cinéma, du commerce itinérant, des collectes et des entreprises de sécurité. Il exerce par ailleurs un pouvoir de surveillance en matière d'indication des prix, de métrologie et d'horaire d'ouverture des commerces.

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

##### 2.1.1 Etablissements publics

En 2010, ont été délivrées:

nouvelle patente A d'hôtellerie	1
nouvelles patentes B d'établissement avec alcool	18
nouvelle patente E de bar complémentaire d'hôtel	1
nouvelle patente F de restaurant de nuit	1
nouvelles patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	5
nouvelles patentes spéciales H	14
nouvelles patentes I d'établissement parahôtelier	9
nouvelles patentes T de traiteur	4
patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	214

Le Service a en outre procédé au renouvellement de 431 patentes, autorisé 33 changements de dénomination d'établissement et accordé 28 extensions de patente.

Il a de plus procédé au retrait de 6 patentes, refusé l'octroi d'une patente et ordonné la fermeture de 3 établissements.

Enfin, il a enregistré l'annonce de mise en exploitation de 94 fumoirs provisoires.

Le nombre des établissements publics en activité au 31 décembre 2010 est le suivant:

Etablissements hôteliers	165
Etablissements avec alcool	605
Etablissements sans alcool	14
Dancings, cabarets	27

### V. Service de la police du commerce (SPoCo)

Chef: Alain Maeder

#### 1. Mission

Le Service participe à la délivrance d'autorisations et au contrôle d'activités commerciales ne bénéficiant pas d'une totale liberté de commerce. Il agit en particulier dans le domaine des établis-

## 2010

Bars d'hôtel	18
Restaurants de nuit	4
Etablissements dépendant d'un commerce d'alimentation	106
Buvettes, cafétérias, colonies étrangères	479
Etablissements parahôteliers	107
Traiteurs	49
Total	1 574

La société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (Gastro Fribourg) a organisé, sous la surveillance du Service, 5 cours professionnels pour exploitants d'établissements publics, dont 4 en langue française et 1 en langue allemande, qui ont été suivis respectivement par 126 et 17 personnes et qui ont abouti à la délivrance de 95 certificats de capacité professionnelle.

En outre, 26 titulaires d'un certificat de capacité délivré par un autre canton ou d'un diplôme d'une école hôtelière reconnue se sont présentés à l'examen partiel prévu par la loi.

Gastro Fribourg a par ailleurs organisé 2 cours de formation destinés aux détenteurs de patentes G et T qui ont été suivis par 10 personnes de langue française et 3 personnes de langue allemande.

### 2.1.2 Boissons alcooliques

Au 31 décembre 2010, 459 commerces bénéficiaient d'une patente de boissons alcooliques.

### 2.1.3 Loteries et collectes

En 2010, 115 autorisations de loterie ont été délivrées, contre 118 en 2009. Dans ce chiffre ne sont pas compris la Loterie Romande, le Sport-Toto et la Loterie Suisse à numéros.

95 collectes destinées à des œuvres de bienfaisance, dont 89 prévues au calendrier de la fondation ZEWO, ont été autorisées.

### 2.1.4 Contrôle des cinémas

Les directeurs de salles de cinéma ont annoncé 459 films et obtenu l'autorisation d'en projeter 459.

La commission de surveillance des cinémas et des théâtres n'a pas siégé.

### 2.1.5 Entreprises de sécurité

Jusqu'au 31 juillet 2010, ont été délivrées:

73 autorisations d'engager du personnel,

84 autorisations d'exercer.

Le Service a en outre autorisé l'engagement de 2 personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public.

Au 31 juillet 2010, on comptait 11 entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2010, les tâches relevant du concordat romand sur les entreprises de sécurité ont été transférées à la Police cantonale.

### 2.1.6 Appareils de jeu et salons de jeu

En 2010, ont été délivrées:

317 autorisations d'exploiter un appareil à sous servant aux jeux d'adresse et 332 autorisations d'exploiter un appareil de distraction.

On compte actuellement 3 salons de jeu dans le canton.

### 2.1.7 Commerce itinérant

En 2010, ont été délivrées:

20 cartes de légitimation pour commerçants itinérants et 2 autorisations d'exploiter une activité foraine.

### 2.1.8 Poids et mesures

En 2010, ont fait l'objet d'un contrôle, conformément aux prescriptions fédérales:

balances pour la vente directe au public	1161
balances non destinées à la vente directe au public	1692
balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	77
balances spéciales	67
balances à fonctionnement automatique	24
instruments de pesage étiqueteurs de prix	134
ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	1658

**2010**

distributeurs routiers de gaz naturel et de gaz de pétrole liquéfié	1
ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	33
mesures de longueur	2
appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	445

Par ailleurs, 246 contrôles de préemballages de même quantité nominale et 204 contrôles de préemballages aléatoires ont été effectués dans les entreprises.

Enfin, 97 points de vente ont été contrôlés dans le cadre de la surveillance du marché.

## **2.2 Evénements particuliers**

### **2.2.1 Fumée passive**

Tout au long de l'année 2010, la surveillance de l'interdiction de fumer dans les établissements publics a impliqué un engagement important de la part du Service de la police du commerce. Cette année correspondait en effet à une phase transitoire au cours de laquelle les exploitants qui avaient annoncé l'aménagement d'un fumoir provisoire devaient rendre le local conforme aux exigences de ventilation et de porte à fermeture automatique.

### **2.2.2 Poids et mesures**

En matière de métrologie légale, un système de contrôle de qualité a été mis en place dans les deux arrondissements de vérification. Les vérificateurs des poids et mesures ont fait l'objet d'une évaluation par l'Office fédéral de métrologie dans le cadre d'un audit auquel le chef du Service de la police du commerce a pris part en qualité d'autorité de surveillance. Il est à relever que le canton de Fribourg est le premier canton à avoir passé avec succès cette évaluation.

## **VI. Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)**

*Chef: Thomas Freytag*

### **1. Missions**

Le Service est chargé de faire exécuter les peines et les mesures prononcées par les autorités pénales (tribunaux, juges de police, juges d'instruction). Il place dans un établissement adéquat les

personnes condamnées à une peine privative de liberté, à une mesure thérapeutique institutionnelle ou à l'internement. Il exécute ou fait exécuter les autres sanctions pénales, notamment les peines pécuniaires converties, les amendes converties, le travail d'intérêt général et le traitement ambulatoire. Il gère en outre les prisons (Prison centrale à Fribourg, prison de Romont) et le casier judiciaire.

### **2. Application des sanctions pénales**

Les activités du Service dans ce domaine sont fondées principalement sur les dispositions légales suivantes:

- Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales
  - Loi du 6 octobre 2006 d'application du code pénal (LACP)
  - Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général
  - Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'exécution des peines sous la forme de journées séparées
  - Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes)
  - Décisions de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire
- Le SASPP planifie l'exécution des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales, en fixant le lieu, le début et les étapes successives de l'exécution. En cours d'exécution, il statue notamment sur les autorisations de sortie (congés, permissions), sur le transfert dans un autre établissement et sur l'interruption de l'exécution. Il rend en outre les décisions prévues par les textes légaux concordataires ainsi que par la loi en matière de semi-détention et d'exécution sous la forme de journées séparées. Finalement, il statue en matière de libération conditionnelle ou de levée des mesures thérapeutiques et ordonne les mesures annexes (assistance de probation, règles de conduite, etc.).

Le SASPP gère par ailleurs les dossiers en matière de travail d'intérêt général (ci-après: TIG), dont la mise en œuvre concrète est pour le reste confiée au Service de probation (ci-après: SProb). Il encaisse également les amendes et les peines pécuniaires prononcées par les instances judiciaires. A ce titre, il n'intervient qu'en cas de non paiement, lorsque l'amende ou la peine pécuniaire fait place à une peine privative de liberté de substitution. Il assume enfin les tâches du Service de coordination cantonal pour le traitement des données enregistrées dans le casier judiciaire.

## 2010

### 2.1 Peines privatives de liberté et mesures

#### 2.1.1 Nombre de jugements reçus (excepté les peines pécuniaires et amendes converties)

En 2010, 247 jugements pour des peines privatives de liberté (ci-après: PPL) ont été adressés au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises dont:

175 jugements pour des peines < 6 mois

35 jugements pour des peines  $\geq 6$  mois et  $\leq 1$  an

37 jugements pour des peines  $> 1$  an

#### 2.1.2 Modalités (excepté les peines pécuniaires et amendes converties)

a) 127 convocations en régime ordinaire ont été établies.

b) 76 convocations ont été établies pour les personnes ayant obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit et le dimanche.

c) aucune convocation n'a été établie pour les personnes ayant demandé une répartition des journées de condamnation sur les fins de semaine.

39 condamnations de PPL, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises, ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournait hors canton. En sus, le SASPP a reçu 81 condamnations de PPL, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans le canton de Fribourg.

› Nombre de jugements traités (PPL+TIG+conversion en TIG ou en PPL)	980
› Interruption de l'exécution des peines	2
› Personnes signalées RIPOL	211
› Ordres d'exécution de mandats non menés à terme à la gendarmerie	23
› Ordres de transfert	114
› Demandes de placement (en exécution de peine et en exécution anticipée de peine)	74

#### 2.1.3 Nombre de journées de privation de liberté et de détenus par établissement/institution

	Journée de détention	Détenus
Etablissements de Bellechasse	18 532	134
Etablissements de la plaine de l'Orbe	2 870	12
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	2 421	10
Prison de La Tuilière, Lonay/VD	403	3
Pénitencier de Witzwil/BE	1 711	16
Etablissements de Bostadel, Menzingen/ZG	349	1
Pénitencier de Hindelbank/BE	845	3
Pénitencier La Stampa, Lugano/TI	252	1
Prison de Thorberg/BE	978	6
Pénitencier de Lenzburg/AG	393	2
Colonie de Crételongue, Granges/VS	242	1
Le VAM	581	21
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)	31	8
Diverses courtes peines hors canton	2 433	126
Centre de mesures St-Jean/BE	1 525	5
Centre éducatif de Pramont/VS	578	2
Fondation Bartimée, Grandson/VD	796	3
Centre de sociothérapie La Pâquerette/GE	263	1
Le Tremplin «Foyer Horizon», Fribourg	357	2
Foyer St Louis, Fribourg	784	3
Foyer André, La Côte-aux-Fées	1 200	4
Le Radeau, Orsonnens	331	2
Foyers Les Rives du Rhône, Sion/VS	396	1
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	573	2
Foyer Champ Fleuri, Glion/VD	68	1
Archezürich, Zürich	61	1
Casa Fidelio, Niederbuchsiten/SO	163	1
Haus Gilgamesch, Bâle	254	2
Total	39 697	374

#### 2.1.4 Nombre de mesures

97 personnes ont exécuté ou exécutent encore une mesure selon le Code pénal, dont:

- › 23 personnes un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP ou des articles 59 et 60 CP (mesures institutionnelles);
- › 13 personnes un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure institutionnelle);
- › 2 personnes une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure institutionnelle);

**2010**

- > 20 personnes un traitement ambulatoire pendant l'exécution de la peine en vertu de l'article 63 CP;
- > 36 personnes une mesure ambulatoire en liberté en vertu de l'article 63 CP;
- > 3 personnes un internement, en vertu de l'article 64 CP.

Le SASPP a rendu 50 ordonnances de traitement. Ces personnes ont été placées comme suit, voir Tableau 2.1.3.

#### 2.1.5 Etapes d'exécution des sanctions pénales (TEX, TELEX, LC)

##### a) Travail externe

23 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail externe. Lieux de placement:

	Journée de détention	Détenus
Maison de détention Les Falaises	1 681	15
Maison Montfleury/GE	19	1
Maison Le Vallon/GE	436	6
Klosterfiechten Basel	17	1
Total	2 153	23

##### b) Travail et logement externes

5 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail et logement externes.

##### c) Libération conditionnelle et levée de mesures

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons est habilité à rendre des décisions de libération conditionnelle (lorsque la peine privative de liberté est supérieure à deux ans, le SASPP est tenu de demander le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité).

De même, en application de l'ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le SASPP est compétent pour décider de lever des mesures thérapeutiques ou des traitements ambulatoires.

Les décisions suivantes ont été ordonnées:

- > Libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal 37
- > Libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure 7
- > Refus de libération conditionnelle 28

> Levée de la mesure accordée	8
> Levée de la mesure refusée	16
> Libération conditionnelle de la mesure accordée	1
> Libération conditionnelle de la mesure refusée	15
> Libération conditionnelle de l'internement refusée	3
> Prolongation du délai d'épreuve	2
> Total	117

## 2.2 Peines pécuniaires et amendes converties

Les amendes et peines pécuniaires impayées sont converties en jours de peine privative de liberté de substitution (100 francs d'amende = 1 jour de peine privative de liberté; le montant du jour-amende de la peine pécuniaire est fixé par l'autorité pénale).

Nombre de peines privatives de liberté de substitution reçues (amendes et peines pécuniaires impayées) et le montant encaissé par le service pour chaque autorité:

	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Office des Juges d'instruction	1 647	703 947.00
Préfectures	1 921	461 571.60
Autres cantons	121	22 015.20
Tribunaux	69	12 450.00
Ville de Fribourg	30	0.00

Le total s'élève à 3788 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution reçues concernant des amendes et des peines pécuniaires impayées et à 1 199 983.80 francs pour le montant encaissé.

77 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution concernant 36 personnes ont été transmises au secteur des peines privatives de liberté pour être intégrées à des peines fermes. De plus, 1 ordonnance de conversion d'amende (aCP) a été transmise au secteur du TIG pour exécution d'un travail d'intérêt général.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution:

- > Mandats attribués à la gendarmerie: 2 318
- > RIPOL effectués: 915
- > Délégations transmises aux autres cantons: 677

## 2010

> Arrangements de paiement accordés:	394
> Demandes de travail d'intérêt général accordées:	1

### 2.3 Travail d'intérêt général (ci-après: TIG)

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et le Service de probation sont chargés de faire exécuter les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le SASPP prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relatives au code pénal et au code pénal militaire ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2010, 423 ordonnances de TIG ont été adressées au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises. En sus, le SASPP a reçu 67 condamnations de TIG, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans le canton de Fribourg.

375 dossiers de TIG ont été transmis au Service de probation comme mandats d'exécution; 113 courriers «droit d'être entendu» ont été transmis pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention; dans 19 cas, une décision de révocation de TIG a dû être prononcée. En outre, 117 rapports ont été rédigés pour les autorités judiciaires en vue d'une éventuelle suppression de TIG.

95 condamnations à un travail d'intérêt général, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises (excepté les amendes converties), ont été exécutées dans d'autres cantons, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton.

### 2.4 Recours en grâce

Le Grand Conseil n'a traité aucun recours en grâce en 2010.

### 2.5 Casier judiciaire

En 2010, le Service de coordination du casier judiciaire a enregistré 4642 jugements et délivré 3452 extraits pour les autorités judiciaires du canton.

## 3. Prisons

La Prison centrale occupe 25 personnes et 1 apprentie. La Maison de détention Les Falaises (20 places) sise dans l'ancien appartement de service a été inaugurée le 15 janvier 2010 (ouverture officielle le 1<sup>er</sup> février 2010) afin d'accueillir les régimes en milieu ouvert (semi-détention, travail externe).

En 2010, la prison de Romont a été occupée pendant trois mois.

Les prisons hébergent les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs:

- > Les inculpés en détention avant jugement pour la durée de l'enquête;
- > Les inculpés en détention avant jugement au terme de l'enquête et jusqu'à leur jugement;
- > Les personnes condamnées, jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution des peines;
- > Les détenus en transfert d'un établissement à l'autre;
- > Les détenus aux arrêts;
- > Les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine, de plusieurs mois, sous le régime du travail externe (fin de longues peines);
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine privative de liberté ferme de six mois au maximum sous le régime ordinaire;
- > Les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs;
- > Les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers;
- > Les arrêts militaires.

### 3.1 Entrées en 2010

	SuisSES	EtrANGERS
Hommes – Prison centrale	118	380
Hommes – Prison de Romont	4	6
Femmes – Prison centrale	15	21
Hommes – Maison de détention Les Falaises	26	34
Femmes – Maison de détention Les Falaises	3	2
Total	166	443

2010

### 3.2 Journées de détention

	Suissets		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
<b>Détention avant jugement</b>					
- Prison centrale	2 228	48	9 168	552	11 996
- Prison de Romont	125	0	274	0	399
<b>Détention des mineurs</b>					
- Prison centrale	93	0	80	26	199
<b>Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts</b>					
- Prison centrale	1 603	201	2 309	138	4 251
<b>Exécution par journées séparées</b>					
- Prison centrale	0	0	0	0	0
<b>Exécution en semi-détention</b>					
- Maison de détention Les Falaises	2 279	245	2 159	176	4 859
<b>Exécution en régime de travail externe</b>					
- Maison de détention Les Falaises	333	0	1 177	171	1 681
<b>Mesures de contrainte</b>					
Arrêts militaires – Prison centrale	0	0	2 349	2	2 351
Totaux	6 665	494	17 516	1 065	25 740

### 3.3 Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale, les repas sont préparés par un cuisinier professionnel secondé par deux détenus. Un cuisinier professionnel externe renforce l'équipe en place en raison de l'augmentation des journées de détention, suite à l'ouverture de la Maison des Falaises, et pour que la cuisine de la prison soit exploitée du lundi au dimanche par des professionnels. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2010 en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

### 3.4 Locaux

Les locaux de la Prison centrale sont divisés en cinq secteurs, soit:

> La détention avant jugement hommes 35 places

> La détention des mineurs 4 places

> L'exécution de peines pour hommes 17 places

> La détention des femmes 5 places

> L'exécution des mesures de contrainte 9 places

Total des places à disposition 70 places

Les locaux de la Maison de détention Les Falaises sont divisés en deux secteurs, soit:

> L'exécution de régimes facilités pour les hommes 16 places

> L'exécution de régimes facilités pour les femmes 4 places

Total des places à disposition 20 places

Les locaux de la prison de Romont sont divisés en deux secteurs soit:

> La détention avant jugement hommes 5 places

> L'exécution de peines pour hommes 2 places

Total des places à disposition 7 places

### 3.5 Occupation des détenus

Les personnes placées en détention avant jugement n'ont pas l'obligation de travailler. Par contre, les dispositions du Code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution des peines privatives de liberté peuvent être astreints au travail.

A la Prison centrale, une réorganisation interne a permis d'augmenter sensiblement les possibilités de travail proposées aux détenus (en 2010: 23 436 heures, soit un montant de 70 310 francs de rémunération aux détenus/es), que ce soit à la cuisine, à la buanderie, à l'atelier d'occupation, au nettoyage et à l'entretien du bâtiment.

### 3.6 Assistance des détenus

Le Surveillant-chef ou l'un des deux Surveillants-chef remplaçants se sont entretenus, dans les 48 heures suivant leur arrivée, avec 443 nouveaux détenus, notamment les prévenus, les détenus en exécution ferme ainsi que les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers. Quant au Chef de service, il est, chaque jeudi après-midi, à la disposition des personnes détenues qui en font la demande. L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par deux médecins, un/e psychiatre, une psychologue ainsi que

## 2010

par une infirmière à 70 % secondée un jour par semaine par un infirmier externe. Au cours de l'année 2010, les médecins généralistes à la Prison centrale ont reçu 426 détenus et 199 détenus ont été vus pour des problèmes psychiatriques. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires ou encore des interventions.

Depuis le début 2007, le réseau fribourgeois de santé mentale a augmenté son intervention à la Prison centrale puisqu'il assure des consultations deux demi-jours par semaine. De plus, certains spécialistes ont prêté leur concours aux médecins de la prison notamment pour le traitement d'alcooliques ou de toxicomanes.

Des aumôniers assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. En outre, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social dans les prisons du canton. Ils sont présents trois après-midi par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. Dans les prisons de district, les collaborateurs du Service de probation interviennent deux fois par mois ou sur demande. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour des anciens détenus à la liberté. Ils facilitent aussi les relations entre les pensionnaires et leur famille, de même qu'avec les employeurs.

Un certain nombre de personnes bénévoles se sont rendues dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec elle.

Tous les samedis, les détenus, en exécution de peines sous le régime ordinaire, peuvent recevoir la visite de leurs proches. Il en est de même pour les inculpés en détention avant jugement moyennant l'autorisation du Juge d'instruction.

## VII. Service de probation (SProb)

*Chef: Philippe Pillonel*

### 1. Missions

Le Service de probation du canton de Fribourg agit en application des articles 93 à 96 du code pénal suisse. Le secteur social assume le mandat de service social en prison préventive pour les personnes en détention avant jugement (DAJ). Il assure par ailleurs le suivi et la surveillance des personnes en situation de libération

provisoire, en régime de travail externe, en régime de travail et logement externes ou placées sous mandat d'assistance de probation selon le principe de l'assistance continue. Le secteur des peines en milieu ouvert (PMO) garantit en application des articles 37 et suivants du code pénal, la mise en œuvre, la gestion et la bonne exécution de l'ensemble des peines prononcées sous forme de travail d'intérêt général (TIG).

### 2. Activités

Sur le plan cantonal, les activités du Service sont notamment fondées sur les dispositions légales suivantes:

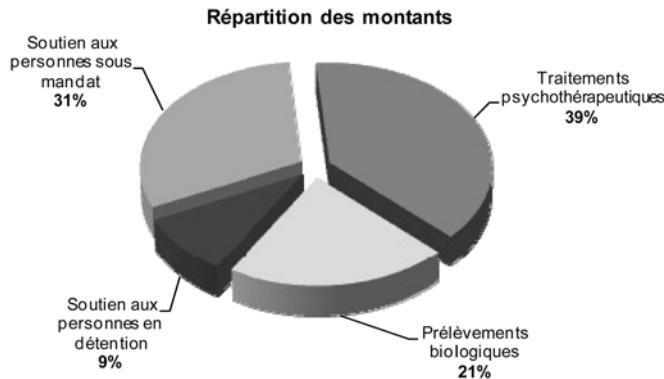
- Ordonnance du 6 octobre 2008 concernant le Service de probation
- Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général (OTIG)
- Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (le Concordat latin sur la détention des adultes)
- Décisions de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire

Les activités du Service se fondent également sur le document «Fondements éthiques et domaines d'activités des services de probation en Suisse» définis par la Conférence suisse des directrices et directeurs de la probation et prennent en compte la récente Recommandation CM/Rec(2010)1 du Conseil de l'Europe sur les règles relatives à la probation.

#### 2.1 Secteur administratif

Le secteur administratif a poursuivi, au bénéfice du secteur social et du secteur des peines en milieu ouvert, le développement du logiciel informatique. Il a géré administrativement 500 dossiers du secteur social et 717 dossiers du secteur des peines en milieu ouvert. En ce qui concerne le soutien matériel durant l'année écoulée, le Service a versé 77 085 francs. Pour les personnes en milieu fermé, ce montant a notamment permis l'achat de vêtements, de livres, d'articles de papeterie et de produits d'hygiène. Le soutien aux personnes sous mandat en milieu ouvert a été accordé sous forme de bons alimentaires, de titres de transports ou de participation à diverses formations.

2010



Le montant destiné à des suivis psychothérapeutiques atteint 26 691 francs. Celui pour les prélèvements biologiques est passé de 10 202 francs en 2008 à 14 723 francs en 2009 et à 16 529 francs au 31 décembre 2010. Ces chiffres traduisent la très forte augmentation des mandats de contrôle et de surveillance des règles de conduite, confiés par les autorités judiciaires et administratives au Service.

Le garde-meuble de Belfaux répond toujours à une nécessité et accueille les affaires personnelles de plus de 20 personnes se trouvant en détention. Le taux d'occupation des appartements sous-loués par le Service de probation à des personnes sortant d'un régime privatif de liberté est de 95 %.

## 2.2 Secteur social

Pratiquant le principe d'assistance continue, les agents de probation interviennent et rencontrent les personnes tout au long du processus pénal, que ce soit en milieu fermé ou en milieu ouvert. La synergie et la collaboration s'intensifient d'ailleurs entre ces deux milieux qui ont une finalité commune. En effet, le code pénal inscrit clairement la probation dans le système de la justice et de l'exécution des peines et mesures en lui confiant le même but et le même objectif, à savoir la réduction de la récidive.

Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition des suivis des personnes en milieu fermé selon le type de régime.

Suivi des personnes en milieu fermé du 01.01. au 31.12.	2008	2009	2010
Détention avant jugement	182	189	196
Exécution anticipée de peine et de mesure	51	46	59
Exécution d'une mesure	35	46	45
Exécution d'une peine	155	123	103
Mesures de contrainte	9	9	6
<b>Total</b>	<b>432</b>	<b>413</b>	<b>409</b>

Le suivi et la surveillance en milieu ouvert représentent la part principale de l'activité du Service. A l'heure où la tolérance zéro et les impératifs sécuritaires occupent le devant de la scène, la proba-

tion se voit devant la nécessité d'adapter ses méthodes de travail. Les approches centrées sur la gestion du risque et l'évaluation de la dangerosité ont fait leur apparition et conditionnent largement la prise en charge des situations suivies en milieu ouvert.



Le schéma ci-dessus illustre la répartition des mandats en milieu ouvert selon leur nature. Il convient de relever que pour un total de 273 mandats en milieu ouvert, plus de la moitié (54 %) confiée au Service provient en ligne directe de l'Office des juges d'instruction et des tribunaux pénaux d'arrondissement. L'autre partie est transmise par le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP). Par ailleurs, répondant en cela à l'article 95 du code pénal, le Service a rédigé 107 rapports sociaux destinés aux instances judiciaires ou aux autorités administratives (l'Office des juges d'instruction, les tribunaux pénaux d'arrondissement, le Tribunal cantonal, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, les justices de paix, etc.) afin de leur permettre de prononcer des jugements ou de prendre des décisions.

Une forte progression des mandats relatifs à la surveillance des règles de conduite (art. 94 CP) doit être relevée, notamment en ce qui concerne les prélèvements biologiques. Dans le courant de l'année, 365 tests ont été organisés pour 48 personnes. La progression du nombre de tests est de 73 % sur deux ans, soit depuis l'entrée en vigueur de la convention passée avec un laboratoire spécialisé en 2007. Les collaborateurs du service ont organisé 10 visites d'enfants dans les établissements de détention et les visiteurs bénévoles des détenus ont rencontré 22 personnes en détention.

## 2.3 Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)

Le travail d'intérêt général (TIG) est une peine principale autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le juge peut ordonner, avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt général de 720 heures au plus, quatre heures de travail d'intérêt général correspondant à un jour de privation de liberté. La peine est accomplie au profit d'un organisme privé à but social ou d'utilité publique, d'une administration publique ou d'une personne ayant besoin d'aide.

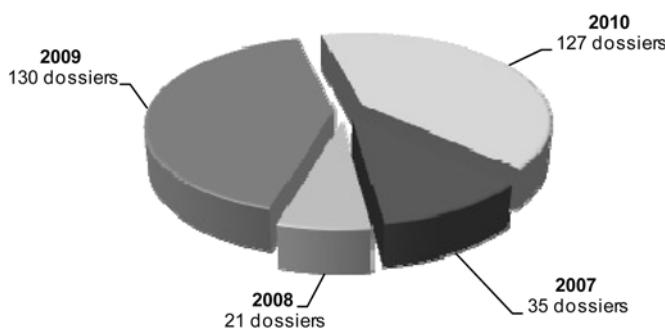
## 2010

Statut	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
en attente	175	182	178	193	168	137	103	123	95	125	85	77
en cours de traitement	183	171	171	161	182	197	201	199	209	198	200	214
avertissement	10	9	13	15	15	12	13	12	15	14	14	9
début différé	1	2	2	1	1	1	0	0	1	2	2	2
suspendu	11	14	10	12	10	10	9	9	5	7	10	11
Total	380	378	374	382	376	357	326	343	325	346	311	313

Sur le nombre de 313 dossiers ouverts au 31 décembre 2010, 214 dossiers étaient en cours de traitement et 77 en attente. Idéalement, le secteur des peines en milieu ouvert devrait pouvoir traiter les dossiers en flux tendu. Le délai d'attente de la prise en charge des dossiers, qui était précédemment de 6 à 9 mois, s'est réduit à environ 3 mois selon les districts.

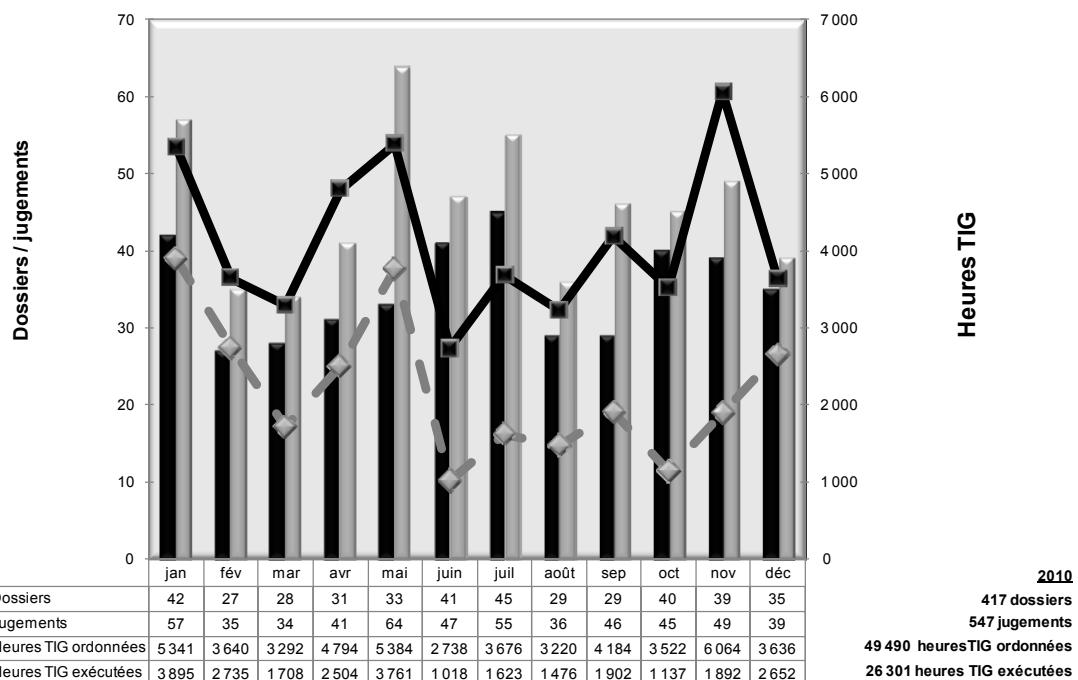
Le stock des dossiers et des heures de travail d'intérêt général au 31 décembre 2010 démontre la difficulté de conduire à terme les programmes de TIG (arrivée de nouveaux jugements en cours d'exécution, suspension pour cause de maladie, d'activité professionnelle, de difficultés sociales, etc.). Ainsi 35 dossiers TIG débutés en 2007 et 21 en 2008 sont toujours en cours d'exécution au 31 décembre 2010.

Dossiers TIG au 31.12.2010 selon date d'entrée



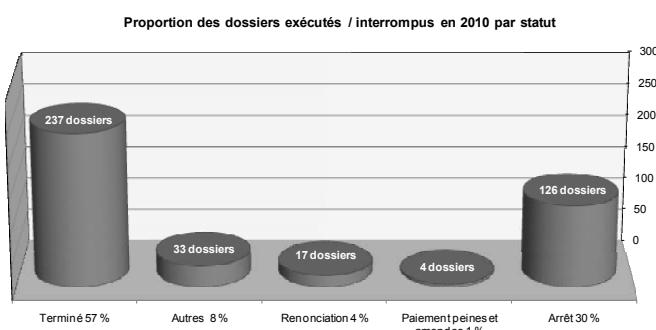
La tendance observée, dès la mise en place du travail d'intérêt général comme peine principale autonome, se poursuit, à savoir que, dans une proportion toujours croissante, les personnes suivies présentent des problèmes psychiques, des problématiques d'addiction ou des difficultés sociales nécessitant une approche et un accompagnement soutenus. Ces situations obligent le secteur à devoir interrompre près d'un tiers des programmes de TIG. A cet égard, le partenariat mis en place avec une association afin d'accueillir et d'encadrer les personnes condamnées à un travail d'intérêt général et souffrant de carences socio-éducatives se révèle intéressant et profitable.

Heures - dossiers et jugements TIG fermés en 2010



## 2010

En 2010, 26 300 heures de travail d'intérêt général sur les 49 490 heures ordonnées ont été réalisées, soit l'équivalent de 6575 journées de détention. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de dossiers fermés (417) a été supérieur au nombre de dossiers entrants (347). Le nombre de dossiers fermés doit être cependant relativisé compte tenu du fait que 152 dossiers fermés (36.5 %) ne comptabilisent aucune heure de travail d'intérêt général (pas de réponses aux convocations, déménagement dans un autre canton, renonciation).



### 3. Evénements particuliers

#### 3.1 Régime de travail externe et travail et logement externes

L'ouverture de la maison «Les Falaises» à Fribourg, le 1<sup>er</sup> février 2010 a donné la possibilité aux personnes en régime de travail externe (art. 77a CP) d'exécuter leur peine dans le canton. La collaboration avec le SASPP et une répartition des tâches permettent d'accompagner ces personnes en respectant les impératifs éthiques et sécuritaires. Le Service de probation s'occupe par ailleurs du suivi des personnes en régime pénitentiaire «extra muros» à savoir en régime de travail et logement externes.

#### 3.2 Rencontre des bénéficiaires pour le travail d'intérêt général

Les bénéficiaires sont, au sens de l'ordonnance sur l'exécution du travail d'intérêt général, les organismes privés à but social ou d'utilité publique ou les administrations accueillant les personnes exécutant un travail d'intérêt général, constituant à ce jour un réseau de plus de 150 lieux dans le canton de Fribourg. Le besoin s'est fait sentir de rencontrer ces personnes afin de leur exprimer les remerciements du Service de probation pour leur engagement au profit de cette forme de peine, de permettre de donner une information relative aux procédures pénales, d'harmoniser les pratiques et d'être à l'écoute de leurs préoccupations. Cette première rencontre qui s'est déroulée le 11 mars 2010 a permis de réaliser ces objectifs et de renforcer la collaboration avec ce réseau sans lequel le travail d'intérêt général ne pourrait pas être réalisé.

### 3.3 Cours de sensibilisation auprès des étudiants

Né du constat que nombre de jeunes adultes convoqués pour des peines de travail d'intérêt général au Service de probation méconnaissaient totalement les conséquences pénales de leurs actes et n'avaient pas pris conscience de la gravité de certains comportements, le Service s'est approché de la Direction du collège St-Michel qui a réservé un accueil très favorable à ce projet et ouvert les portes de son établissement. Une démarche originale s'est mise en place durant l'année 2010 en collaboration avec l'Office des juges d'instruction et la Direction du collège St-Michel. Un cours de sensibilisation a été mis en place sur le thème «Les délits et leurs conséquences pénales». A cette occasion, un juge d'instruction et deux agents de probation ont rencontré l'ensemble des étudiants de deuxième année afin d'échanger, d'informer et de partager quelques réflexions. Cette expérience qui s'est révélée très riche a été largement plébiscitée par les participants et sera reconduite, en augmentant le temps mis à disposition, durant l'année 2011.

### 3.4 Gestion des situations orientée sur l'évaluation et l'analyse du risque

L'approche relative à la gestion des risques et l'évaluation de la dangerosité occupent une part grandissante dans la pratique professionnelle des services de probation et le programme pilote ROS (Risikoorientierter Strafvollzug) est en cours d'évaluation dans quelques cantons alémaniques. Dans l'attente de l'introduction à plus large échelle de ce programme et afin de répondre à la nécessité d'une approche orientée sur le risque, le Service a élaboré durant la deuxième partie de l'année une méthodologie propre. Sous le nom de «Suivi actif», cette approche empirique et expérimentale, dont le développement et l'ajustement de la méthode se poursuivront en continu, sera mise en pratique sur le terrain dès le mois de janvier 2011.

### 3.5 Accueil de stagiaire étranger

Le Service a accueilli durant une semaine un stagiaire de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire d'Agen (F). Ce stage qui s'inscrit dans le processus de formation de directeur d'insertion et de probation a permis à cette personne de découvrir ce qui se fait en Suisse en matière pénitentiaire et singulièrement dans le domaine de la probation. De façon générale, les liens avec ce lieu de formation français sont appelés à s'intensifier et cette première expérience sera renouvelée.

**2010**

## VIII. Service de la justice (SJ)

Cheffe: *Maryline Boson Sulmoni*

### 1. Missions

Le Service de la justice assure les relations administratives avec les organes judiciaires ainsi qu'avec l'Office des faillites et les offices des poursuites. Il collabore à la gestion de ces organes, notamment en ce qui concerne le personnel, le budget et les comptes ainsi que la logistique.

Le Service concourt en outre à l'application des législations sur le barreau, le notariat, l'assistance judiciaire et l'entraide judiciaire. Il accomplit les tâches qui incombent à l'administration dans les domaines de l'organisation et de la procédure judiciaire, du droit privé, du droit pénal et de l'exécution forcée.

### 2. Activités

#### 2.1 Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à M<sup>mes</sup> Emilie Baitotti, Laurence Brand Corsani, Rébecca Grand, Karin Herren, Jasna Meuwly, Sandrine Olmo, Patricia Pache, Camille Perroud Sugnaux, Maryse Prader-vand-Kernen, Maude Roy, Adrienne Salina, Cornelia Thalmann El Bachary, Solène Tierny et Theodora Tsavdaridis et à MM. Olivier Bleicker, Jonathan Frédéric Cornu, Sébastien Dorthe, Julien Membrez, Mathieu Ourny, Cédric Page, Ludovic Rusca, Vincent Yerly, Alexandre Vial et Daniel Wyss.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes:

Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	10
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	5
Plaintes et dénonciations	5
Levée du secret professionnel	1
Autorisations de stage d'avocat	36
Réductions de la durée du stage d'avocat	5
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	-

Etaient inscrits au 31 décembre 2010:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	160
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	3
Avocats stagiaires	108

#### 2.2 Notariat

Au 31 décembre 2010, il y avait 42 notaires en exercice, dont 3 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. Le nombre maximal des notaires fixé à 42 par la loi n'était ainsi pas atteint.

#### 2.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, le Service de la justice a reçu 1155 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remb.*	Assistance sans remb.*	Retraits	Refus	Total
Tribunal cantonal	0	41	-	21	62
Tribunal de la Sarine	10	369	2	55	436
Tribunal de la Singine	2	55	4	17	78
Tribunal de la Gruyère	9	128	5	33	175
Tribunal du Lac	1	67	-	8	76
Tribunal de la Glâne	3	47	1	12	63
Tribunal de la Broye	4	88	2	22	116
Tribunal de la Veveyse	-	50	-	5	55
Justices de paix	-	89	-	5	94
<b>Totaux</b>	<b>29</b>	<b>934</b>	<b>14</b>	<b>178</b>	<b>1 155</b>

\* remb. = remboursement

724 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2010 pour un montant de 2 051 282 fr. (1 813 143 fr. en 2009 pour 698 listes de frais), résultant des causes suivantes:

**2010**

	Fr.
Actions en divorce	1 254 224
Actions en séparation de corps	525 147
Actions en paternité ou en désaveu	68 578
Affaires tutélaires	67 758
Affaires du droit des obligations	76 316
Divers	59 259
Total	2 051 282

A teneur de l'art. 3 LAJ, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la personne est revenue à meilleure fortune.

En 2010 un montant de 303 374 francs a été récupéré à ce titre.

**2.4 Assistance judiciaire en matière pénale**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, le Service de la justice a reçu 418 arrêts relatifs à l'assistance judiciaire dont 53 rejets, 360 arrêts concernent la défense d'office au prévenu et 58 arrêts concernent la défense d'office au lésé.

232 listes de frais d'avocat ont été payées en 2010 pour un montant de 1 138 634 fr.

**2.5 Assistance judiciaire en matière administrative**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, le Service de la justice a reçu 110 avis d'assistance judiciaire dont 12 rejets.

77 listes de frais d'avocat ont été payées en 2010 pour un montant de 102 721 fr.

**2.6 Entraide judiciaire**

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2010, il a traité 2 demandes provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers et 11 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton.

**2.7 Bureau de la médiation pénale pour les mineurs**

	Statistiques	(2009)	2010
2.7.1 Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation):			
	(92)	119	
concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause):	(149)	169	
75 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause			
24 affaires concernaient deux mineurs mis en cause			
20 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus			
2.7.2 Répartition selon le sexe			
Garçons	(128)	141	
Filles	(21)	28	
2.7.3 Répartition selon la langue			
Français	(124)	145	
Allemand	(25)	24	
2.7.4 Provenance			
Fribourg-Ville	(23)	18	
Sarine campagne	(28)	37	
Gruyère	(37)	34	
Broye	(20)	23	
Glâne	(12)	13	
Veveyse	(3)	10	
Singine	(12)	5	
Lac	(13)	24	
Autre canton	(1)	5	

## 2010

### 2.7.5 Résultats du traitement des affaires

Processus ayant conduit à un accord de médiation	(56)	84
Processus de médiation n'ayant pas abouti	(14)	20
Processus en cours au 31 décembre 2009	(40)	49

## IX. Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP)

Cheffe: Sylvie Pétremand-Besancenet

### 1. Mission

Le Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) surveille les fondations dites classiques (art. 84 CC) ainsi que les institutions de prévoyance (art. 61 ss LPP).

De façon générale, il pourvoit à ce que leurs biens soient employés conformément à leur destination. Il s'assure que les institutions placées sous sa surveillance se conforment aux prescriptions légales.

### 2. Activités

#### 2.1 Fondations classiques

Sont considérées comme fondations classiques toutes les fondations n'ayant pas la prévoyance professionnelle pour but et n'étant pas des fondations de famille ou des fondations ecclésiastiques.

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports de gestion et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution et la radiation de fondations.

Le Service a rendu 18 décisions relatives à la modification de statuts de fondations classiques pour les adapter à leur situation actuelle.

En 2010, 4 fondations ont été nouvellement assujetties et 9 fondations ont été radiées.

Au 31 décembre 2010, 271 fondations classiques étaient placées sous la surveillance du Service, qui représentaient une

valeur totale au bilan de l'ordre de CHF 929 millions de francs à cette date.

En vue de rattraper le retard pris dans le contrôle des documents annuels des fondations classiques, une juriste a été engagée à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010 pour renforcer le Service. Les travaux de rat-trapage devront se poursuivre en 2011.

#### 2.2 Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance protègent leurs membres contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Si elles participent à la prévoyance professionnelle obligatoire selon la LPP, elles doivent être enregistrées dans le Registre cantonal de la prévoyance professionnelle, tenu par le Service. Les institutions et fondations de prévoyance non enregistrées (fondations complémentaires, fondations patronales, fonds de secours) sont également surveillées par le Service.

Dans le cadre de la surveillance, le Service vérifie la conformité des dispositions réglementaires avec les prescriptions légales, il exige des institutions et fondations de prévoyance un rapport annuel, il prend connaissance des rapports de l'organe de contrôle et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, il prend les mesures propres à éliminer les insuffisances constatées et il connaît des contestations relatives aux droits d'information de l'assuré.

En ce qui concerne les fondations et institutions de prévoyance actives, le Service a principalement rendu des décisions relatives à des modifications de statuts et analysé leurs documents financiers.

Les conséquences de la crise financière se sont répercutées sur le degré de couverture des institutions de prévoyance. Ainsi, 14 institutions de prévoyance se trouvaient en situation de découvert au 31 décembre 2009. Ces institutions ont fait l'objet d'un suivi étroit et régulier de la part du Service durant l'année 2010.

Le suivi des liquidations totales, souvent complexes, d'institutions et de fondations de prévoyance a continué d'occuper considérablement le Service. Celui-ci a notamment rendu 13 décisions relatives à la liquidation de fondations et institutions de prévoyance, ainsi que 14 décisions de radiation.

Des mesures de surveillance ont dû être prises dans plusieurs dossiers de fondations et institutions de prévoyance actives et en liquidation en vue de sauvegarder les intérêts des assurés.

Au 31 décembre 2010, le Service assurait la surveillance de 99 fondations et institutions de prévoyance au total, qui représentaient alors une valeur totale au bilan de l'ordre de CHF 5,5 milliards, dont CHF 3 milliards environ pour les institutions de droit public.

**2010**

Eu égard à l'adoption au mois de mars 2010 de la réforme structurale de la prévoyance professionnelle par le Parlement et à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la nouvelle législation fédérale relative à l'organisation de la surveillance, les gouvernements des cantons de Fribourg et de Berne ont décidé d'intensifier leur collaboration dans le domaine de la surveillance des institutions de prévoyance.

## X. Service de législation (SLeg)

*Chef: Denis Loertscher*

### 1. Mission

La mission du Service de législation (SLeg) consiste à veiller à l'unité et à la qualité de la législation fribourgeoise, à favoriser l'accès du public et de l'administration à cette législation dans son état le plus récent, à préparer les textes relevant de la législation générale et à jouer un rôle de service juridique à l'intention du Conseil d'Etat. En outre, le SLeg gère le Recueil systématique (RSF) et la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF).

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

##### 2.1.1 Appui à l'élaboration de la législation spéciale

Le SLeg a collaboré sous diverses formes avec les Directions et services à l'élaboration de la législation spéciale.

Il a examiné une quarantaine de projets législatifs et fait part de ses observations à la Direction concernée. On peut citer en particulier les projets de lois ou de règlements sur la scolarité obligatoire, l'intégration des migrants et la prévention du racisme, la justice, l'exercice de la prostitution, la péréquation financière intercommunale, l'eau potable, les structures d'accueil extrafamilial, le nouveau régime de financement des soins, la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les eaux.

Le SLeg a été représenté au sein de plusieurs comités ou groupes de travail.

Il a fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets.

Enfin, il a élaboré divers projets législatifs sur mandat de la Direction concernée (cf. ci-dessous pt 2.2.3).

#### 2.1.2 Diffusion de la législation

Le SLeg a procédé aux mises à jour nos 43 et 44 du RSF (resp. 120 et 80 textes concernés), donnant l'état de la législation au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Il a aussi procédé à la publication du Répertoire 2010 de ce Recueil. Il a diffusé en outre chaque semaine un complément actualisé des tables des matières du RSF.

Il a procédé à 12 mises à jour de la BDLF, dans les deux langues officielles. A la fin de l'année, la BDLF était à jour au 1<sup>er</sup> décembre 2010 et offrait en outre un historique à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1996. La version française de la BDLF a été publiée à quatre reprises sur un DVD édité par la Chancellerie genevoise, qui comporte notamment le droit fédéral en français ainsi que la législation des cantons latins. Par ailleurs, le SLeg a préparé avec le SITel l'appel d'offres et l'adjudication d'une nouvelle application informatique pour la gestion et la diffusion de la BDLF, dont la mise en production est prévue pour le second semestre 2011.

Enfin, le SLeg gère des sites électroniques sur Intranet et sur Internet, qui offrent de nombreuses informations sur la législation et la technique législative fribourgeoises. Les sites Internet ont reçu près de 700 visites par jour ouvrable.

#### 2.1.3 Elaboration de projets de législation générale

Outre les travaux liés à la loi sur l'information et l'accès aux documents (cf. ci-dessous pt 2.2.2), le SLeg a poursuivi les travaux en vue d'une révision générale de la loi d'application du Code civil suisse. Il a notamment réalisé diverses études préparatoires et rédigé un premier avant-projet accompagné d'un projet de rapport explicatif à l'attention de la DSJ.

#### 2.1.4 Service juridique et divers

Le SLeg a établi plusieurs rapports et avis de droit, à l'intention du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale. Il a également préparé les projets de réponses à plusieurs consultations fédérales.

Il a fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise.

Il est représenté au sein du comité de rédaction de la Revue fribourgeoise de jurisprudence (RFJ). Il apporte son soutien technique à la publication des différents numéros de la Revue et établit le répertoire annuel de celle-ci. Il prépare également les divers répertoires pluriannuels actualisés qui sont publiés sur Internet (dorénavant sur le site du Tribunal cantonal, et non plus sur celui du SLeg).

Dans le cadre de la formation continue du personnel de l'Etat, le chef du SLeg a animé un séminaire d'introduction générale au

## 2010

droit, et le chef adjoint a dispensé un cours aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat sur la notion d'Etat et les trois Pouvoirs.

Le chef du SLeg continue à participer régulièrement, à titre d'invité, aux séances de la Conférence des secrétaires généraux.

Le SLeg assume lui-même de nombreuses tâches en relation avec l'utilisation de l'informatique au sein du service, comme l'installation de logiciels, la formation du personnel, ainsi que le développement de macro-commandes et de modèles pour le traitement de texte.

Plusieurs membres du SLeg ont participé à des colloques ou cours de formation.

Enfin, le chef adjoint du SLeg a rédigé un article pour le *Bulletin d'information de la Société suisse pour les questions parlementaires* sur le veto parlementaire en droit fribourgeois.

### 2.2 Événements particuliers

#### 2.2.1 Mise en œuvre générale de la nouvelle Constitution

Le SLeg est fortement impliqué dans la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. Son chef et un collaborateur engagé à cet effet sont membres du Comité de pilotage. Ils assurent la direction de projet et le secrétariat de ce comité. A ce titre, ils préparent les dossiers et en assurent le suivi, servent d'intermédiaires entre le Comité de pilotage et les Directions, gèrent un site Internet et un site Intranet et contrôlent la gestion du budget.

Une adaptation de la planification des travaux de mise en œuvre a été effectuée au printemps. Elle a été aussi l'occasion de dresser l'état de réalisation des projets.

En raison du retard pris par certains projets, l'organisation mise en place pour assurer la mise en œuvre de la Constitution a été prolongée par le Conseil d'Etat jusqu'à la fin de l'année 2011.

#### 2.2.2 Projets de mise en œuvre de la Constitution

Le SLeg a largement collaboré à la préparation des mesures nécessaires à l'entrée en vigueur de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf). Il a notamment participé à la mise en place de la nouvelle Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, a fonctionné comme cheville ouvrière pour l'élaboration de la réglementation d'exécution, a contribué aux activités de formation et d'information sur la nouvelle législation (en particulier par une présentation devant le Forum des archivistes et par la publication d'un article dans la RFJ) et a répondu à de nombreuses questions sur le sujet.

#### 2.2.3 Elaboration de projets sur mandat

Le SLeg a collaboré de diverses manières à la phase parlementaire de l'adoption de la loi sur la justice. Il a par ailleurs préparé l'adaptation de toute la réglementation cantonale à la nouvelle loi sur la justice et à son règlement d'exécution.

Il a participé aux travaux de mise en œuvre de la loi concernant les conventions intercantionales, notamment par un exposé présenté à des cadres de l'administration cantonale.

Il a établi, en vue de la consultation, l'avant-projet de règlement sur l'exercice de la prostitution et élaboré le projet définitif. Par ailleurs, il a rédigé le rapport annuel sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Il a participé à l'élaboration de l'ordonnance relative à la plate-forme informatique contenant les données des registres des habitants.

Il a établi les synthèses des résultats des consultations relatives aux avant-projets de lois sur la vidéosurveillance, sur l'intégration des migrants et la lutte contre le racisme et sur la protection de la nature et du paysage.

#### 2.2.4 Transfert du SLeg à la Chancellerie

Le SLeg a traité les nombreuses conséquences pratiques découlant de son transfert de la DSJ à la Chancellerie, décidé par le Conseil d'Etat avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### 2.2.5 Planification des projets législatifs 2007–2011

Le SLeg a mis à jour, en collaboration avec les Directions, les fiches de planification des quelque 75 projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental de la législature 2007–2011 ou ajoutés par la suite. Il a dressé l'état de réalisation de ces projets à fin 2009 en vue du rapport annuel d'activité du Conseil d'Etat.

## XI. Office de la circulation et de la navigation (OCN)

*Directeur: Marc Rossier*

### 1. Missions

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN) est en charge de l'admission des conducteurs et des véhicules à la circulation routière. On dénombre près de 217 000 conducteurs, ainsi qu'un

**2010**

nombre équivalent de véhicules. Le domaine de la navigation (admission des conducteurs et des bateaux) fait également partie de ses attributions. L'OCN exécute la perception des impôts sur les véhicules et les bateaux pour le compte du canton de Fribourg. L'OCN instruit les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives.

Ancien service cantonal connu sous le nom de «Bureau des automobiles», l'OCN a changé de forme juridique en 1997 pour devenir un établissement autonome de droit public. Il réalise un chiffre d'affaires de 18 millions de francs et compte 85 collaboratrices et collaborateurs. Le siège principal est à Fribourg; deux succursales sont implantées à Bulle et Domdidier.

**2. Activités**

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, Case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur [www.ocn.ch](http://www.ocn.ch).

**XII. Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB)**

*Directeur: Pierre Ecoffey*

**1. Missions**

L'Etablissement cantonal des assurances (ECAB), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, près de 112 000 bâtiments pour une valeur assurée de quelque 72,7 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de plus de 14 millions de francs, soit plus du tiers des primes encaissées. En 2010, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de plus de 9,7 millions de francs.

**2. Activités**

L'activité de l'ECAB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg ou téléchargé sur [www.ecab.ch](http://www.ecab.ch).

**XIII. Etablissements de Bellechasse (EB)**

*Directeur: Philippe Tharin*

**1. Missions**

Les Etablissements de Bellechasse (EB) sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 200 places.

**2. Activités**

L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

**XIV. Autorité cantonale de protection des données (APrd)**

*Président de la commission: Johannes Froelicher*

*Préposée: Dominique Nouveau Stoffel*

**1. Missions**

La loi fribourgeoise sur la protection des données (LPrD) vise à protéger les droits fondamentaux des administrés lorsque des organes publics du canton traitent des données à leur sujet. L'Autorité cantonale de surveillance contrôle l'application de cette loi, conseille les organes publics et renseigne les personnes concernées sur leurs droits.

**2. Rapport particulier**

L'activité de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données, Place Notre-Dame 8, Case postale, 1701 Fribourg. Tél. 026/305 50 08. Email: [secretariatprd@fr.ch](mailto:secretariatprd@fr.ch).

**2010****XV. Etat du personnel**

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2010 EPT	Compte 2009 EPT	Ecart EPT
<b>SECURITE ET JUSTICE</b>		<b>833.50</b>	<b>797.96</b>	<b>35.54</b>
ADMINISTRATION CENTRALE		719.70	696.28	23.42
3300 / JPMS	Secrétariat général	7.94	7.93	0.01
3301 / SPRD	Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données	1.55	1.59	-0.04
3302 / SFPP	Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle	3.13	2.64	0.49
3303 / OLEG	Service de législation	5.56	5.57	-0.01
3305 / JUST	Service de la Justice	4.90	4.72	0.18
3315 / MIPU	Ministère public	8.51	8.60	-0.09
3330 / POCO	Service de la police du commerce	3.64	3.50	0.14
3335 / PETR	Service de la population et des migrants	38.71	34.61	4.10
3345 / POLI	Police cantonale	576.99	561.83	15.16
3355 / SPEN	Service de l'application des sanctions pénales	31.55	28.92	2.63
3370 / PATR	Service de probation	7.41	6.89	0.52
3375 / MILI	Service des affaires militaires et de la protection de la population	14.55	13.38	1.17
3385 / PROT	Protection civile	15.26	16.10	-0.84
<b>SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS</b>		<b>113.80</b>	<b>101.68</b>	<b>12.12</b>
3365 / EBEL	Etablissements pénitentiaires de Bellechasse	111.80	99.70	12.10
3382 / LACN	Camp du Lac Noir	2.00	1.98	0.02

**Direction de la sécurité et de la justice DSJ**  
Grand-Rue 27, CH-1701 Fribourg

[www.fr.ch/dsj](http://www.fr.ch/dsj)

Avril 2011

Imprimé sur papier 100% recyclé